

Bulletin statistique

L'éducation des populations
scolaires des communautés
autochtones du Québec
en 2017



Coordination et rédaction

Direction des indicateurs et des statistiques
Direction générale des statistiques, de la recherche et de la géomatique
Secteur des territoires, des statistiques et de l'enseignement privé

Collaboration

Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit et nordicité
Secteur des relations interculturelles, autochtones et réseau éducatif anglophone

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :
education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-88312-8 (PDF)
(Édition anglaise : ISBN 978-2-550-88313-5)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Table des matières

Introduction.....	4
1 Caractéristiques de la population autochtone du Québec.....	4
1.1 Mise en contexte	4
1.2 Répartition géographique.....	5
1.3 Situation linguistique	5
1.4 Données sur la population	6
1.5 Données par groupe d'âge.....	8
2 Population scolaire autochtone au Québec	8
2.1 L'organisation scolaire	8
2.2 Les jeunes autochtones au Québec	10
2.3 La fréquentation scolaire au préscolaire, au primaire et au secondaire	11
2.4 La fréquentation scolaire à l'enseignement postsecondaire	12
3 Prévisions liées à l'effectif scolaire au préscolaire, au primaire et au secondaire	14
4 Développement dans la formation générale des adultes	15
5 Développement dans la formation professionnelle	19
6 Personnel enseignant dans les commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq ainsi qu'à l'école des Naskapis.....	21
6.1 La langue maternelle du personnel enseignant.....	21
6.2 L'âge du personnel enseignant.....	22
6.3 Le nombre d'années d'expérience du personnel enseignant	22
6.4 Le nombre d'années de scolarité du personnel enseignant	23
7 Cheminement et réussite scolaires.....	24
7.1 Le cheminement scolaire et les commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq : écart observé par rapport à l'âge modal	24
7.2 L'ensemble des sorties sans diplôme ni qualification	29
7.3 L'obtention d'un diplôme après sept années d'études pour la Commission scolaire crie	30
7.4 Le taux de passage direct des élèves de cinquième secondaire au collégial pour les commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq.....	31
Limites.....	34
Conclusion.....	35
Annexe 1 : Population autochtone au Québec, par nation et par communauté, au 31 décembre 2017	37
Annexe 2 : Population autochtone au Québec, par groupe d'âge, au 31 décembre 2017	39
Annexe 3 : Carte des établissements scolaires dans les communautés autochtones 2017	40
Bibliographie.....	41

Introduction

Le présent bulletin trace un portrait général de la population scolaire autochtone¹ du Québec à partir des données disponibles. Il fait suite au bulletin statistique n° 42, portant sur le même sujet et publié en mai 2013². L'examen de l'évolution de la situation débute par la présentation de cette population et du contexte dans lequel elle se situe.

1 Caractéristiques de la population autochtone du Québec

1.1 Mise en contexte

Au Québec, la population autochtone est répartie entre 11 nations qui incluent les Premières Nations¹ et les Inuit. Alors que les Inuit forment une seule nation au Québec, les membres des Premières Nations sont regroupés en 10 nations distinctes : les Abénakis, les Algonquins-Anishinabeg, les Atikamekw, les Cris-Eeyou, les Hurons-Wendat, les Innus, les Malécites-Wolastoqiyik, les Micmacs/Mi'gmaq, les Mohawks-Kanien:keha'ka et les Naskapis.

Les Premières Nations se distinguent des Inuit en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867* et de la première *Loi sur les Indiens*, adoptée en 1876 (L.R.C. [1985], ch. I-5). Selon ces lois, un « Indien » est une personne inscrite à ce titre dans le Registre des Indiens ou qui a le droit de l'être. Ce registre distingue les « Indiens inscrits » qui sont membres d'une « bande indienne » et qui peuvent résider sur une réserve, dans un établissement indien ou sur une terre de la Couronne de ceux qui ne sont pas enregistrés, soit les « Indiens non inscrits ». Le gouvernement fédéral est responsable de ces membres lorsqu'ils résident dans une communauté³.

Le gouvernement du Québec reconnaît que les Inuit et les membres des Premières Nations ne sont pas seulement des citoyens québécois à part entière, mais qu'ils constituent également des nations aux sens sociologique et politique du terme⁴.

Les Inuit n'ont jamais été assujettis à la *Loi sur les Indiens*. Au Québec, depuis la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), ils relèvent de la compétence de la province. Les autres signataires de la CBJNQ, soit les Cris, de même que les signataires de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ), les Naskapis, font également partie du réseau public québécois. Ces conventions prévoient, pour ces organisations, des pouvoirs distincts en éducation, dont la gestion de l'enseignement sur leur territoire et le choix des programmes d'enseignement qui conviennent aux populations qui y habitent.

¹ Au Québec, le terme « Autochtones » désigne les Inuit et les membres des Premières Nations.

² http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/bulletin_stat42_s.pdf

³ Les termes « Indiens », « réserve » et « bande indienne » sont désuets sauf dans un contexte juridique. On leur préfère « Premières Nations », « communauté » et « membres d'une Première Nation ».

⁴ Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022, Gouvernement du Québec, 2017.

1.2 Répartition géographique

La population autochtone se répartit sur tout le territoire québécois, depuis le Nunavik jusque dans la vallée du Saint-Laurent et sur les rives du golfe du Saint-Laurent. La carte présentée à l'annexe 3 situe chacune des communautés sur l'ensemble du territoire. Encore aujourd'hui, plusieurs villages et communautés sont difficilement accessibles sauf par train, bateau, avion ou hydravion.

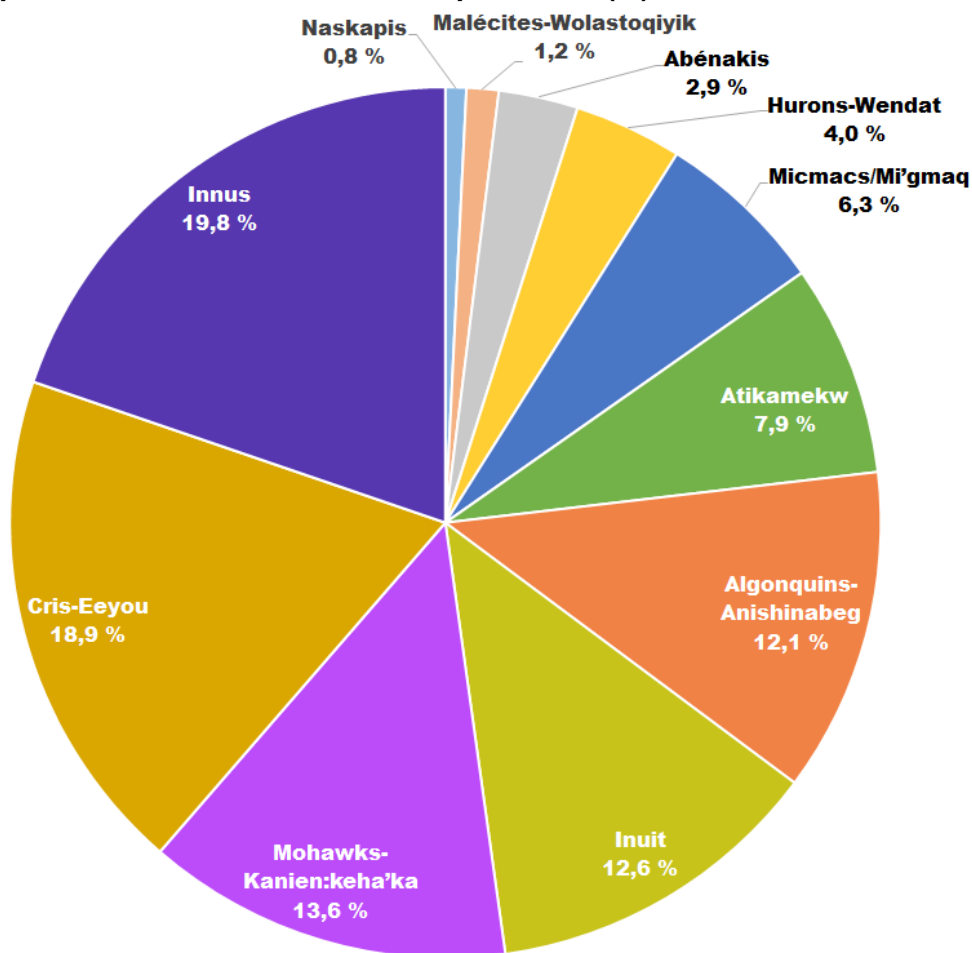
À cette dispersion géographique s'ajoutent des réalités très différentes selon les nations (voir le graphique 1). Par exemple, en 2017, les Innus représentaient 19,8 % des Autochtones de la province, soit 19 955 personnes. Parallèlement, les Naskapis regroupaient 0,8 % des Autochtones de la province, soit 784 personnes (voir l'annexe 1). Les réalités sont donc diversifiées et il peut s'avérer difficile de comparer les données entre elles.

1.3 Situation linguistique

Les langues autochtones sont particulièrement vivantes au Québec. Par exemple, la presque totalité des populations inuit et atikamekw déclarent avoir une langue autochtone comme langue maternelle, mais les langues wendat et abénakise font l'objet d'un processus de revitalisation. La situation diffère grandement d'une communauté à l'autre. La plupart des Premières Nations ont mis en place des initiatives pour la revitalisation de leurs langues. Celles-ci sont enseignées dans le contexte scolaire lorsque cela est possible. Selon Statistique Canada, environ une personne sur cinq ayant déclaré avoir une langue maternelle autochtone vit au Québec. En 2011, de toutes les personnes qui avaient déclaré avoir une langue maternelle autochtone au Canada, les proportions les plus élevées se trouvaient au Québec (20,9 %), au Manitoba (17,7 %) et en Saskatchewan (16,0 %). Au Québec, les langues autochtones les plus fréquemment déclarées comme langues maternelles étaient les langues cries, l'inuktitut, l'innu et l'atikamekw⁵.

⁵ Dans ce bulletin, peu de chiffres tirés des recensements fédéraux sont présentés. Les changements apportés à chacun des recensements en ce qui concerne les questions posées, entre autres, sur l'ascendance et l'identité autochtones de même que le refus de répondre de certaines communautés rendent périlleuse l'utilisation de ces données et incertaine leur comparabilité d'un recensement à l'autre. Source : Statistique Canada, *Les langues autochtones au Canada 2011*.

Graphique 1 Population autochtone du Québec, par nation (%), au 31 décembre 2017



Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), Registres des bénéficiaires cris, inuits et naskapis de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois, 31 décembre 2017. Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), Registre des Indiens, 31 décembre 2017.

Les données sur la population autochtone utilisées dans ce document proviennent principalement du Registre des Indiens⁶, qui inclut la population des nations crie et naskapie. Les données sur la population inuit proviennent des registres des bénéficiaires autochtones du MSSS⁷.

1.4 Données sur la population

En 2017, les Autochtones représentaient 1,2 % de la population québécoise. Cependant, ce groupe affichait un taux de croissance nettement supérieur à celui de l'ensemble du Québec.

De 2008 à 2017, la population autochtone a augmenté de 23,0 % contre 6,9 % pour l'ensemble du Québec. C'est chez les Premières Nations que l'augmentation a été la plus importante avec 23,4 % comparativement à 20,1 % pour la population inuit. On remarque que le taux de croissance a été plus

⁶ Les données du Registre des Indiens ne représentent pas une recension exhaustive des membres des Premières Nations.

⁷ Les données du Registre des bénéficiaires ne représentent pas une recension exhaustive de la nation inuit. Après 10 ans, une personne qui habite en dehors des territoires conventionnés ne figure plus au Registre des bénéficiaires, sauf si elle est toujours aux études ou si elle travaille pour une communauté ou une organisation inuit. Cette situation est réversible à la condition que cette personne revienne vivre sur l'un de ces territoires. Ces registres sont issus de la CBJNQ et de la CNEQ.

élevé chez les membres des Premières Nations qui ne demeurent pas dans une communauté que chez les résidents des communautés, soit 44,8 % comparativement à 14,4 %. La situation est inverse pour la population inuit, soit 13,2 % pour les non-résidents comparativement à 20,8 % pour les résidents.

Toutefois, les membres des Premières Nations qui résident dans une communauté représentaient 65,2 % de la population inscrite en 2017, tandis que, chez les Inuit, la proportion de ceux qui demeurent dans les communautés s'élevait à 92,3 %. On observe aussi une diminution de la proportion des Autochtones qui résident dans une communauté : elle est passée de 73,1 % en 2008 à 68,6 % en 2017. Cette constatation peut s'expliquer par la surpopulation dans les communautés et la difficulté d'accroissement territorial de celles-ci.

Tableau 1 Nombre de personnes et taux de croissance de la population autochtone au Québec, selon le lieu de résidence, et ensemble du Québec, de 2008 à 2017

	2008 N	2013 N	2014 N	2015 N	2016 N	2017 N	Variation (%) De 2008 à 2017
Inuit	10 601	11 730	11 944	12 200	12 510	12 737	20,1
Résidents	9 739	10 823	11 036	11 297	11 585	11 761	20,8
Non-résidents	862	907	908	903	925	976	13,2
Premières Nations	72 090	82 457	84 223	85 965	87 416	88 967	23,4
Résidents	50 726	54 846	55 847	56 651	57 369	58 030	14,4
Non-résidents	21 364	27 611	28 376	29 314	30 047	30 937	44,8
Total autochtones	82 691	94 187	96 167	98 165	99 926	101 704	23,0
Résidents	60 465	65 669	66 883	67 948	68 954	69 791	15,4
Non-résidents	22 226	28 518	29 284	30 217	30 972	31 913	43,6
Ensemble du Québec	7 761 725	8 110 880	8 150 183	8 175 272	8 225 950	8 297 717	6,9

Sources : MSSS, Registre des Autochtones, peuple inuit, au 31 décembre de chaque année; RCAANC, Registre des Indiens au 31 décembre de chaque année; Institut de la statistique du Québec, estimation de la population au 1^{er} juillet de chaque année.

Par conséquent, en plus de s'accroître rapidement, la population autochtone du Québec se concentre surtout dans les communautés ou les terres de la Couronne. Cette situation se distingue de celle observée dans les autres provinces canadiennes. Comparativement aux autres provinces et aux territoires du Canada, le Québec affiche la deuxième proportion la plus élevée de membres des Premières Nations inscrits qui résident dans une communauté ou sur une terre de la Couronne. La proportion est de 51,5 % au Canada, alors qu'elle est de 65,2 % au Québec. En 2017, la province regroupait 9,0 % de la population inscrite au Canada (tableau 2).

Tableau 2 Population indienne inscrite au Canada et par province, au 31 décembre 2017

	Population indienne inscrite		Population indienne inscrite qui réside sur les réserves et les territoires		Population indienne inscrite qui réside hors des réserves et des territoires	
	N	%	N	%	N	%
Canada	987 520	100,0	509 016	51,5	478 504	48,5
Ontario	213 232	21,6	97 626	45,8	115 606	54,2
Manitoba	159 023	16,1	94 200	59,2	64 823	40,8
Saskatchewan	156 828	15,9	76 698	48,9	80 130	51,1
Colombie-Britannique	146 952	14,9	62 928	42,8	84 024	57,2
Alberta	128 351	13,0	78 274	61,0	50 077	39,0
Québec	88 967	9,0	58 030	65,2	30 937	34,8
Atlantique	65 289	6,6	24 522	37,6	40 767	62,4
Territoires du Nord-Ouest	19 422	2,0	12 728	65,5	6 694	34,5
Yukon	9 456	1,0	4 010	42,4	5 446	57,6

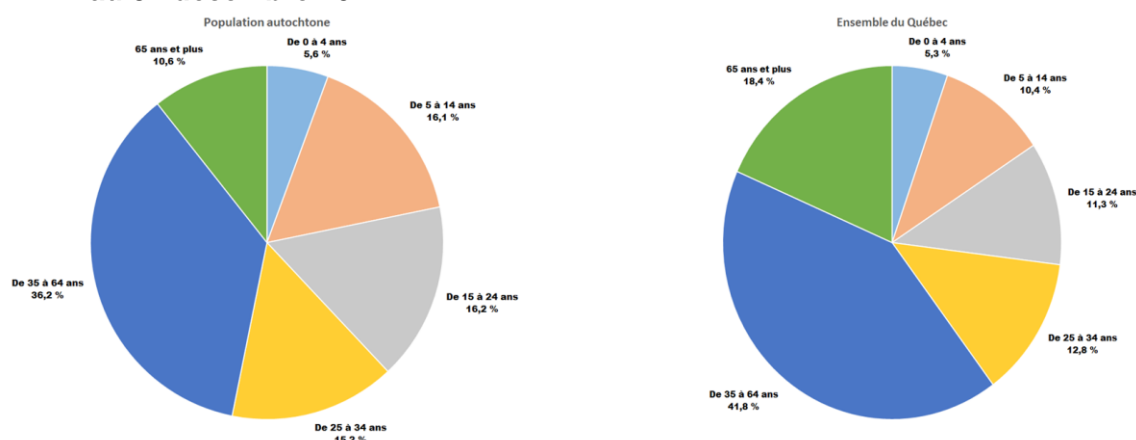
Source : RCAANC, Registre des Indiens, 31 décembre 2017.

1.5 Données par groupe d'âge

La population autochtone présente une structure par âge nettement plus jeune que celle de l'ensemble du Québec. En 2017, 21,7 % de la population autochtone avait moins de 15 ans, alors que la proportion de personnes de ce groupe d'âge était de 15,7 % pour l'ensemble du Québec (voir le graphique 2).

Au sein de la population autochtone, on constate également des différences entre les groupes (voir l'annexe 2). Le taux de jeunes de moins de 15 ans se situe à 30,7 % dans la population inuit et à 24,8 % chez les membres des Premières Nations résidant dans les communautés. Du côté des non-résidents, la proportion de jeunes de moins de 15 ans se rapproche de celle de l'ensemble du Québec avec 12,4 % (15,8 % pour l'ensemble du Québec).

Graphique 2 Population autochtone et ensemble du Québec, par groupe d'âge (%), au 31 décembre 2017



Sources : MSSS, Registres des bénéficiaires cris, inuits et naskapis de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois, 31 décembre 2017. RCAANC, Registre des Indiens, 31 décembre 2017; Institut de la statistique du Québec, estimation de la population au 1^{er} juillet 2017.

2 Population scolaire autochtone au Québec

2.1 L'organisation scolaire

Jusqu'en 1978, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien construisait et administrait les écoles dans les communautés et sur les territoires. Au Québec, on comptait une trentaine d'écoles réparties dans les différentes communautés. Les élèves du secondaire et de l'enseignement postsecondaire s'inscrivaient dans le réseau public québécois.

Depuis, la CBJNQ et la CNEQ ont été signées respectivement en 1975 et en 1978 avec les Inuit, les Cris et les Naskapis. Ces conventions prévoyaient notamment des pouvoirs distincts pour ces trois nations, qui pouvaient désormais gérer l'enseignement sur leur territoire et choisir les programmes d'enseignement qui conviennent aux populations qui y habitent. De ces conventions découle la création de la Commission scolaire crie pour les communautés du territoire cri Eeyou Istchee, de la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq pour les résidents du Nunavik et du Comité naskapi de l'éducation (Naskapi Skudinatuun Kamamowiitonanooch). Ce dernier supervise l'École des Naskapis, qui regroupe la Jimmy Sandy Memorial School pour le secteur de la formation générale des jeunes de Kawawachikamach et le

James Chescappio Learning Centre pour l'éducation des adultes. Ces organisations non ethniques accueillent des élèves autochtones et non autochtones qui habitent les communautés qu'elles desservent. La compétence des commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq couvre l'enseignement primaire et secondaire de même que l'éducation des adultes. Les Cris et les Inuit ont le pouvoir de conclure des ententes avec des établissements d'enseignement postsecondaire. Du côté des Naskapis, le Comité naskapi de l'éducation est responsable de gérer l'enseignement offert aux bénéficiaires de la CNEQ, autant pour l'enseignement primaire et secondaire que pour la formation générale des adultes.

En vertu de ces conventions, le gouvernement fédéral est responsable de 75 % des coûts de fonctionnement et d'investissement pour la Commission scolaire crie et l'École des Naskapis, tandis que le gouvernement provincial se charge des 25 % restants. En ce qui concerne la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq, ces proportions sont inversées. Par ailleurs, l'École des Naskapis est administrée par la communauté, mais elle est rattachée administrativement à la Commission scolaire Central Québec.

Dans le cas des autres nations, le gouvernement fédéral, en vertu de la *Loi sur les Indiens*, finance l'éducation par l'entremise des conseils de bande. Les sommes consenties sont calculées selon des formules de financement et versées en vertu d'ententes avec les communautés qui gèrent l'ensemble de leurs services, dont les services éducatifs relatifs à l'enseignement primaire et secondaire sur leur territoire⁸. Chacune des communautés est responsable de tous les volets éducatifs, de la construction des écoles jusqu'au recrutement des enseignants en passant par le contenu des programmes d'enseignement. Certaines des Premières Nations se sont regroupées pour partager des services au sein d'organisations telles que le Conseil en éducation des Premières Nations et l'Institut Tshakapesh. Les services offerts diffèrent d'une organisation à l'autre et l'adhésion à ces structures est volontaire. Par exemple, la Première Nation de Pessamit ne souscrit à aucune organisation.

En fonction des pouvoirs qui leur sont confiés, les organisations scolaires des Premières Nations et des Inuit sont responsables des programmes qu'elles souhaitent offrir dans leurs écoles. La plupart des écoles ont donc intégré des cours de langues autochtones et adapté certains cours à leur culture⁹. Selon la vitalité de leurs langues autochtones, une partie de la formation est offerte dans ces écoles, par exemple dans les communautés atikamekw, naskapie, inuit et cries ainsi que certaines communautés innues. Des écoles dans les communautés non conventionnées suivent le Programme de formation de l'école québécoise et offrent des cours de langue et culture supplémentaires à l'ensemble des classes.

Pour ce qui est de la formation générale des adultes, elle relève des compétences de la province. Dans certaines communautés non conventionnées, des services sont offerts par le Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat et les centres régionaux d'éducation des adultes (CRÉA), regroupés sous le Conseil scolaire des Premières Nations en éducation des adultes. Ces

⁸ *Nouvelle politique et approche de financement pour l'éducation des Premières Nations de la maternelle au secondaire*, Services aux Autochtones Canada, avril 2019. <https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada/nouvelles/2019/01/nouvelle-politique-et-approche-de-financement-pour-leducation-des-premieres-nations-de-la-maternelle-au-secondaire.html>

⁹ Sources : <https://www.atikamekwsipi.com/fr/services/services-educatifs-linguistiques-et-culturels/materiel-pedagogique;>
<https://pikogan.com/page/1024702> ; <https://www.mashteuatsh.ca/membre-de-la-communaute/ecoles.html>

derniers font partie du réseau public québécois bien qu'ils offrent des services dans les communautés. Un portrait de ces centres sera présenté à la section 4.

Il est important de mentionner que ce ne sont pas toutes les communautés qui ont des écoles tant primaires que secondaires sur leur territoire. Pour les Autochtones non inscrits, ceux qui vivent en dehors des communautés et ceux qui ne bénéficient pas de la présence d'écoles sur leur territoire, la scolarisation se fait dans le système scolaire québécois, où il est difficile, voire impossible, de les distinguer des autres élèves, car les élèves autochtones ne sont pas désignés comme tels.

En ce qui a trait à la formation professionnelle, certains programmes sont offerts dans quelques communautés criées et inuit. En ce qui concerne la formation collégiale et la formation universitaire, les étudiants autochtones s'inscrivent également dans le système scolaire québécois. Certaines formations délocalisées permettent que l'enseignement collégial et universitaire ainsi que la formation professionnelle soient offerts dans les communautés. Par ailleurs, notons que le Centre d'études collégiales des Premières Nations, soit l'Institution Kiuna, a été mis sur pied afin de fournir aux membres des Premières Nations un environnement et des services culturellement adaptés et pertinents.

Les données scolaires utilisées dans le présent bulletin proviennent de deux sources : le ministère de l'Éducation (MEQ) et le Ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour les Autochtones des nations conventionnées (Cris, Inuit et Naskapis) et Services aux Autochtones Canada¹⁰ pour les autres nations autochtones. L'information disponible au MEQ sur la population scolaire autochtone se rapporte essentiellement aux personnes vivant dans les communautés conventionnées. Aucune information n'est disponible sur la situation des Autochtones vivant en dehors de ces territoires, sauf dans la déclaration relative à la langue maternelle lors de l'inscription. Les données sont donc fragmentaires et ne sont pas diffusées. De plus, l'information recueillie par le MEQ ne comporte aucune question relative à l'origine ethnique qui permettrait de reconnaître ces personnes comme étant des Autochtones.

2.2 Les jeunes autochtones au Québec

La forte croissance de la population autochtone au Québec se traduit par la répartition de ses groupes d'âge. En 2017, la jeune population autochtone au Québec était composée de 38 638 personnes de 0 à 24 ans. Ce nombre représentait 1,7 % de la jeune population de l'ensemble du Québec (voir le tableau 3). De plus, cette tranche d'âge constituait 38,0 % de l'ensemble de la population autochtone en 2017, alors que la proportion pour ce même groupe d'âge n'était que de 27,0 % dans l'ensemble de la population québécoise.

¹⁰ Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC).

Tableau 3 Jeune population autochtone au Québec, de 0 à 24 ans, 2017

Groupe d'âge	Population autochtone			Population pour l'ensemble du Québec N
	Population inuit N	Population des Premières Nations N	Total population autochtone N	
De 0 ans à 4 ans	1 092	4 622	5 714	440 150
De 5 ans à 9 ans	1 483	6 726	8 209	453 806
De 10 ans à 14 ans	1 335	6 879	8 214	411 665
De 15 ans à 19 ans	1 331	6 613	7 944	424 063
De 20 ans à 24 ans	1 251	7 306	8 557	510 936
Total	6 492	32 146	38 638	2 240 620

Sources : MSSS, Registres des bénéficiaires cris, inuits et naskapis de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois, 31 décembre 2017. RCAANC, Registre des Indiens, 31 décembre 2017; Institut de la statistique du Québec, estimation de la population au 1^{er} juillet 2017.

2.3 La fréquentation scolaire au préscolaire, au primaire et au secondaire

En 2017-2018, la grande majorité des élèves reconnus comme des Autochtones fréquentaient une école située dans une communauté. Les données du tableau 4 montrent que cette proportion atteignait 95,1 % au préscolaire et 92,1 % au primaire pour s'établir à 81,8 % au secondaire.

La fréquentation scolaire en dehors des communautés autochtones a diminué d'un peu plus d'un point de pourcentage depuis l'année 2008-2009, passant de 13,2 % à 11,4 % en 2017-2018. Il convient de noter que ces données sont fragmentaires puisque la plupart des Autochtones fréquentant le système scolaire québécois ne sont pas déclarés comme tels.

Tableau 4 Population autochtone d'âge scolaire au Québec, de 5 à 19 ans, 2008-2009 et 2017-2018

Ordre d'enseignement	Année scolaire 2008-2009								
	Fréquentation scolaire dans les communautés						Fréquentation hors des communautés, écoles publiques et privées (données du RCAANC)		Total
	Écoles de bande N	Territoire conventionnés			Total dans les communautés		N	%	
		CS crie N	CS Kativik Ilisarniliriniq N	École des Naskapis N	N	%			
Préscolaire	1 082	655	257	20	2 014	95,3	100	4,7	2 114
Primaire	3 193	1 704	1 590	89	6 576	90,0	733	10,0	7 309
Secondaire	2 684	1 410	1 267	98	5 459	80,7	1 302	19,3	6 761
Total	6 959	3 769	3 114	207	14 049	86,8	2 135	13,2	16 184

Ordre d'enseignement	Année scolaire 2017-2018								
	Fréquentation scolaire dans les communautés						Fréquentation hors des communautés, écoles publiques et privées (données du RCAANC)		Total
	Écoles de bande N	Territoire conventionnés			Total dans les communautés		N	%	
		CS crie N	CS Kativik Ilisarniliriniq N	École des Naskapis N	N	%			
Préscolaire	1 032	655	276	34	1 997	95,1	102	4,9	2 099
Primaire	3 405	2 232	1 712	138	7 487	92,1	642	7,9	8 129
Secondaire	2 057	1 633	1 279	67	5 036	81,8	1 120	18,2	6 156
Total	6 494	4 520	3 267	239	14 520	88,6	1 864	11,4	16 384

Sources : RCAANC pour les bandes non conventionnées et MEES, Secteur des territoires, des statistiques et de l'enseignement privé (TSEP), Direction générale des statistiques, de la recherche et de la géomatique (DGSRG), Direction des indicateurs et des statistiques (DIS), Portail informationnel, système Charlemagne, données au 24 janvier 2019, pour les nations conventionnées.

2.4 La fréquentation scolaire à l'enseignement postsecondaire

À l'enseignement postsecondaire, les étudiants autochtones fréquentent généralement les établissements du réseau québécois. Par ailleurs, plusieurs cégeps et universités ont mis en place des services, des structures d'accueil et des programmes adaptés aux besoins de ces étudiants afin de faciliter leur intégration.

Cependant, pour le Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le dénombrement des étudiants autochtones de l'enseignement postsecondaire demeure partiel. Tant au collégial qu'à l'université, le repérage des étudiants autochtones se fait par la déclaration volontaire lors de l'inscription. Par conséquent, les résultats doivent être interprétés avec prudence puisqu'il est possible que les étudiants autochtones ne se déclarent pas systématiquement comme tels. Cette situation rend l'interprétation difficile puisqu'il n'est pas possible de distinguer une baisse réelle du nombre d'étudiants autochtones d'une baisse associée à la déclaration du statut légal d'« Indien ».

Chaque année, depuis 2001-2002, en moyenne environ 570 étudiants inscrits au trimestre d'automne au collégial ont déclaré leur statut d'« Indien » (tableau 5), ce qui ne représente que 0,3 % de tous les étudiants inscrits à l'automne au collégial. On dénombre en moyenne, depuis 2014-2015, une centaine d'étudiants inscrits au trimestre d'automne au collégial dont la langue maternelle est l'inuktitut.

Depuis 2011, l'Institution Kiuna a ouvert ses portes près d'Odanak. Elle est le seul établissement collégial conçu pour les membres des Premières Nations et offre des formations préuniversitaires ainsi que des programmes menant à une attestation d'études collégiales. Annuellement, en moyenne, on dénombre un peu plus de 40 étudiants au trimestre d'automne depuis l'ouverture de cet établissement. En 2019, on soulignait l'atteinte du 100^e diplômé¹¹.

Par ailleurs, depuis août 2017, le programme Tremplin-DEC Nunavik Sivunitsavut, conçu pour les Inuit, a été mis en place au sein du Cégep John Abbott à Montréal. Ce programme offre une formation d'une année qui inclut des cours du collégial qui sont spécifiques aux réalités inuit. Depuis la création de ce programme, plusieurs étudiants inuit ont décidé de poursuivre leur parcours collégial. L'implantation du volet français de ce programme est prévue pour l'année 2020-2021.

¹¹ Sources : <https://cepn-fnec.com/wp-content/uploads/Communique-kiuna.pdf> et <https://www.lecourriersud.com/un-100e-diplome-pour-linstitution-kiuana/>.

Tableau 5 Effectif du collégial, trimestre d'automne, selon le statut légal au Canada, de 2001-2002 à 2017-2018

Année scolaire	Statut légal au Canada		
	Citoyen canadien	Citoyen canadien « indien »	Total ¹
2001-2002	193 403	556	206 384
2002-2003	188 199	626	200 795
2003-2004	182 681	588	195 894
2004-2005	180 059	756	193 546
2005-2006	175 895	672	189 417
2006-2007	180 223	728	191 737
2007-2008	186 456	708	198 733
2008-2009	192 954	653	205 831
2009-2010	200 375	601	213 941
2010-2011	204 154	477	218 125
2011-2012	205 304	475	220 269
2012-2013	206 801	513	223 073
2013-2014	207 184	500	224 838
2014-2015	204 872	446	225 078
2015-2016	202 506	455	223 262
2016-2017	199 626	431	220 938
2017-2018	197 717	448	219 796

1. Le total inclut les statuts suivants : citoyen canadien, résident permanent, Indien, résident temporaire, réfugié reconnu et autre statut légal au Canada.

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, système Socrate, effectif au collégial, trimestre d'automne, données au 23 février 2019.

Chaque année, en moyenne, environ 220 étudiants déclarent un statut d'« Indien » au trimestre d'automne à l'université (tableau 6), ce qui représente 0,08 % de tous les étudiants inscrits. Toutefois, depuis 2015-2016, le nombre d'étudiants ayant déclaré un statut d'« Indien » a augmenté significativement, soit de plus de 50 %.

Tableau 6 Effectif universitaire, trimestre d'automne, selon le statut légal au Canada, de 2001-2002 à 2017-2018^P

Année scolaire	Statut légal au Canada		
	Citoyen canadien	Citoyen canadien « indien »	Total ¹
2001-2002	203 832	281	236 720
2002-2003	208 929	184	246 797
2003-2004	213 481	176	255 851
2004-2005	215 591	222	259 044
2005-2006	216 886	207	261 467
2006-2007	216 201	129	262 141
2007-2008	216 473	150	263 110
2008-2009	216 853	161	264 023
2009-2010	221 931	176	272 011
2010-2011	228 336	194	281 929
2011-2012	232 981	203	288 866
2012-2013	236 069	186	294 906
2013-2014	240 242	206	302 104
2014-2015	242 761	239	308 356
2015-2016	243 247	305	308 556
2016-2017	244 677	378	309 892
2017-2018 ^P	245 247	351	313 593

P : Données provisoires.

1. Le total inclut les statuts suivants : citoyen canadien, résident permanent, Indien, résident temporaire, réfugié reconnu et autre statut légal au Canada.

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, système Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU), effectif universitaire, trimestre d'automne, données au 2 février 2019.

3 Prévisions liées à l'effectif scolaire au préscolaire, au primaire et au secondaire

Le Ministère de l'Éducation (MEQ) produit chaque année, pour chacune des commissions scolaires, des prévisions relatives à l'effectif au préscolaire, au primaire et au secondaire. L'effectif présenté dans le tableau 7 couvre les dix dernières années ainsi que les quinze prochaines années¹² pour les commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq de même que pour l'ensemble du Québec (réseau public).

L'évolution de l'effectif scolaire de la Commission scolaire crie au cours des dix dernières années suit sensiblement le même rythme que celle de l'effectif scolaire de l'ensemble du Québec : des augmentations de 5,1 % et de 3,2 % respectivement. Cependant, celui de la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq s'est accru de 19,2 % au cours de la même période.

Quoique positives durant les dernières années, les prévisions présentent une stabilisation de l'effectif de la Commission scolaire crie, avec une faible croissance de 1,0 % en 2032 (soit de moins de 50 élèves). À l'inverse, l'effectif de la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq pourrait être supérieur de 7,4 % en 2032 comparativement à ce qui a été observé en 2017, s'élevant à environ 241 élèves de plus.

Les prévisions qui concernent l'ensemble du Québec sont établies pour la formation générale des jeunes du réseau public. Graduellement, les commissions scolaires connaîtront donc une hausse de 9,0 % de leur effectif de 2017 à 2032, ce qui représente 81 797 élèves de plus. Ce phénomène s'explique principalement par le nombre croissant de naissances qu'on observe depuis quelques années au Québec.

¹² Pour plus d'information sur les prévisions relatives à l'effectif scolaire, vous pouvez consulter l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/previsions/effectif-scolaire-a-leducation-prescolaire-au-primaire-et-au-secondaire/>.

Tableau 7 Prévisions relatives à l'effectif scolaire au préscolaire, au primaire et au secondaire pour les commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq ainsi que pour l'ensemble du réseau public québécois, de 2008-2009 à 2032-2033

Commission scolaire crie

Ordre d'enseignement	Observations			Prévisions					
	2008-2009 N	2017-2018 N	Variation (%) De 2008 à 2017	2022-2023 N	Variation (%) De 2017 à 2022	2027-2028 N	Variation (%) De 2017 à 2027	2032-2033 N	Variation (%) De 2017 à 2032
Préscolaire	655	655	0,0	647	-1,2	641	-2,1	662	1,1
Primaire	1 704	2 232	31,0	2 007	-10,1	2 008	-10,0	2 091	-6,3
Secondaire	1 350	1 535	13,7	1 959	27,6	1 735	13,0	1 714	11,7
Ensemble	3 709	4 422	19,2	4 613	4,3	4 384	-0,9	4 467	1,0

Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq

Ordre d'enseignement	Observations			Prévisions					
	2008-2009 N	2017-2018 N	Variation (%) De 2008 à 2017	2022-2023 N	Variation (%) De 2017 à 2022	2027-2028 N	Variation (%) De 2017 à 2027	2032-2033 N	Variation (%) De 2017 à 2032
Préscolaire	257	276	7,4	307	11,2	313	13,4	317	14,9
Primaire	1 590	1 712	7,7	1 769	3,3	1 752	2,3	1 823	6,5
Secondaire	1 261	1 279	1,4	1 352	5,7	1 389	8,6	1 368	7,0
Ensemble	3 108	3 267	5,1	3 428	4,9	3 454	5,7	3 508	7,4

Ensemble du Québec, réseau public, toutes les langues d'enseignement

Ordre d'enseignement	Observations			Prévisions					
	2008-2009 N	2017-2018 N	Variation (%) De 2008 à 2017	2022-2023 N	Variation (%) De 2017 à 2022	2027-2028 N	Variation (%) De 2017 à 2027	2032-2033 N	Variation (%) De 2017 à 2032
Préscolaire	74 907	91 185	21,7	89 072	-2,3	93 836	2,9	90 406	-0,9
Primaire	435 298	505 765	16,2	522 483	3,3	514 451	1,7	527 932	4,4
Secondaire	372 367	313 659	-15,8	370 110	18,0	383 418	22,2	374 068	19,3
Ensemble	882 572	910 609	3,2	981 665	7,8	991 705	8,9	992 406	9,0

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 24 janvier 2019 et édition 2019 pour les prévisions.

Note : Ces données, limitées au secteur de la formation générale des jeunes, incluent les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) de même que ceux des classes de francisation et des classes d'accueil. Elles excluent les élèves à temps partiel ou de la formation professionnelle. De plus, les élèves du programme d'animation Passe-Partout sont exclus de la maternelle 4 ans. Les prévisions à long terme (au-delà de cinq ans) sont spéculatives; elles illustrent la perpétuation des tendances observées au cours des dernières années.

4 Développement dans la formation générale des adultes

Au cours du Forum socioéconomique des Premières Nations, tenu à Mashteuiatsh en octobre 2006, le Ministère s'est engagé à effectuer les travaux devant mener à la création de deux centres d'éducation des adultes autochtones à vocation régionale, l'un francophone et l'autre anglophone. Depuis, quatre centres régionaux ont vu le jour.

Le premier qui a ouvert ses portes en septembre 2012 est le centre régional francophone Kitci Amik (043600), situé dans la communauté algonquine-anishnabe de Lac-Simon. La première année, ce centre a accueilli 85 élèves. Au cours de l'année 2017-2018, plus du double de personnes le fréquentaient, soit 206 élèves. Il offre également des services dans la communauté de Pikogan et à Val-d'Or.

En 2013, les centres régionaux anglophones d'éducation des adultes de Kahnawake (044600) et de Listuguj (045600) ont vu le jour. En 2016, un satellite du centre d'éducation des adultes de New Richmond (code d'établissement 882304) a officiellement ouvert ses portes à Gesgapegiag. Le centre de la communauté mohawk de Kahnawake est passé de 167 élèves en 2013-2014 à 208 élèves en 2017-2018. Il offre également des services à Kanasatake et à Montréal. Avec l'entente de 2015-2016, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a reconnu le centre anglophone de la communauté mi'gmaq de Listuguj, autrefois un satellite du centre de Kahnawake, comme un établissement à part entière. En 2017-2018, celui-ci comptait 91 élèves. Le centre d'éducation des adultes de Gesgapegiag comptait 20 élèves en 2015-2016.

Finalement, en janvier 2016, la communauté innue de Uashat mak Mani-Utenam a accueilli le deuxième centre francophone au Québec. En 2017, 192 élèves le fréquentaient.

En plus des quatre centres régionaux d'éducation des adultes évoqués, le Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat (CDFM) assure le volet de la formation des adultes au sein de la communauté de Wendake. En 2017-2018, il comptait 171 élèves.

Ces centres régionaux d'éducation des adultes (CRÉA) et le CDFM sont présentés dans le graphique 3 sous ces vocables.

À la Commission scolaire crie, depuis 2008, le Centre régional de formation professionnelle Sabtuan offre la formation générale des adultes dans les neuf communautés cries. Les installations principales de Waswanipi comprennent des résidences étudiantes (759400). Des centres satellites sont aménagés à Waskaganish, à Nemaska, à Eastmain, à Wemindji, à Chisasibi, à Whapmagoostui, à Oujé-Bougoumou et à Mistissini, selon les infrastructures disponibles dans chacune des communautés (759401 et 759403).

À la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq, six établissements offrent ce genre de formation : le Centre d'éducation des adultes Kajusivik de Kuujuaq (769302), le Puvirnituaq Adult Education Center de Puvirnituaq (769310), le centre Sakivivik de Kuujuaaraapik (769314 et 769330), le centre Nasivvik de Kangiqsujuaq (769370), le centre Qaunnaq de Salluit (769380) et le centre Nunavimmi Pigiursavik d'Inukjuak (769312). De plus, notons que le centre virtuel d'Umiujaq (769313) était toujours utilisé en formation générale des adultes pour les Inuit incarcérés à Saint-Jérôme et que le centre virtuel de Tasiujaq (769330) offrait la formation à distance. Cette énumération constitue un portrait de la situation qui avait cours en 2017, mais d'autres centres ont existé précédemment, avant que l'offre soit concentrée dans six communautés. C'est donc dire que l'offre de services en formation générale des adultes sur le territoire de la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq est dynamique au fil du temps.

Tableau 8 Effectif de la formation générale des adultes, 2008-2009 et 2017-2018

Centres	Année scolaire 2008-2009				Total
	Premier cycle du secondaire	Second cycle du secondaire	Préparation à la formation professionnelle	Autres types de formation	
Centres régionaux d'éducation des adultes dans les communautés					
Centre de développement de la formation et de la main-d'oeuvre Huron-Wendat (040600)	31	91	10	18	150
Commission scolaire crie					
Éducation des adultes - Sabtuan Cree Adult Education (Mistissini - Inland) (759303)	0	49	11	6	66
Éducation des adultes - Sabtuan Cree Adult Education (Chisasibi - Coastal) (759301)	5	12	29	0	46
Vocational Training Center Waswanipi (759300)	0	0	7	0	7
<i>Total de la Commission scolaire crie</i>	5	61	47	6	119
Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq					
Centre de formation professionnelle du Nunavik Nunavimmi Pigiursavik (769312)	6	30	0	6	42
Centre d'éducation des adultes de Kangiqsujuaq (769370)	0	11	0	1	12
Centre d'éducation des adultes de Kuujuaq Kajusivik (769302)	0	22	0	14	36
Centre d'éducation des adultes de Kuujuaaraapik (769314)	2	18	0	5	25
Centre d'éducation des adultes de Puvimituq (769310)	11	5	0	3	19
Centre d'éducation des adultes de Salluit Qaunnaq (769380)	1	16	0	0	17
Centre d'éducation des adultes de Tasiujaq (769330)	1	12	0	2	15
Centre d'éducation des adultes D'Umiujaq (769313)	10	18	0	36	64
<i>Total de la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq</i>	31	132	0	67	230
Total	67	284	57	91	499

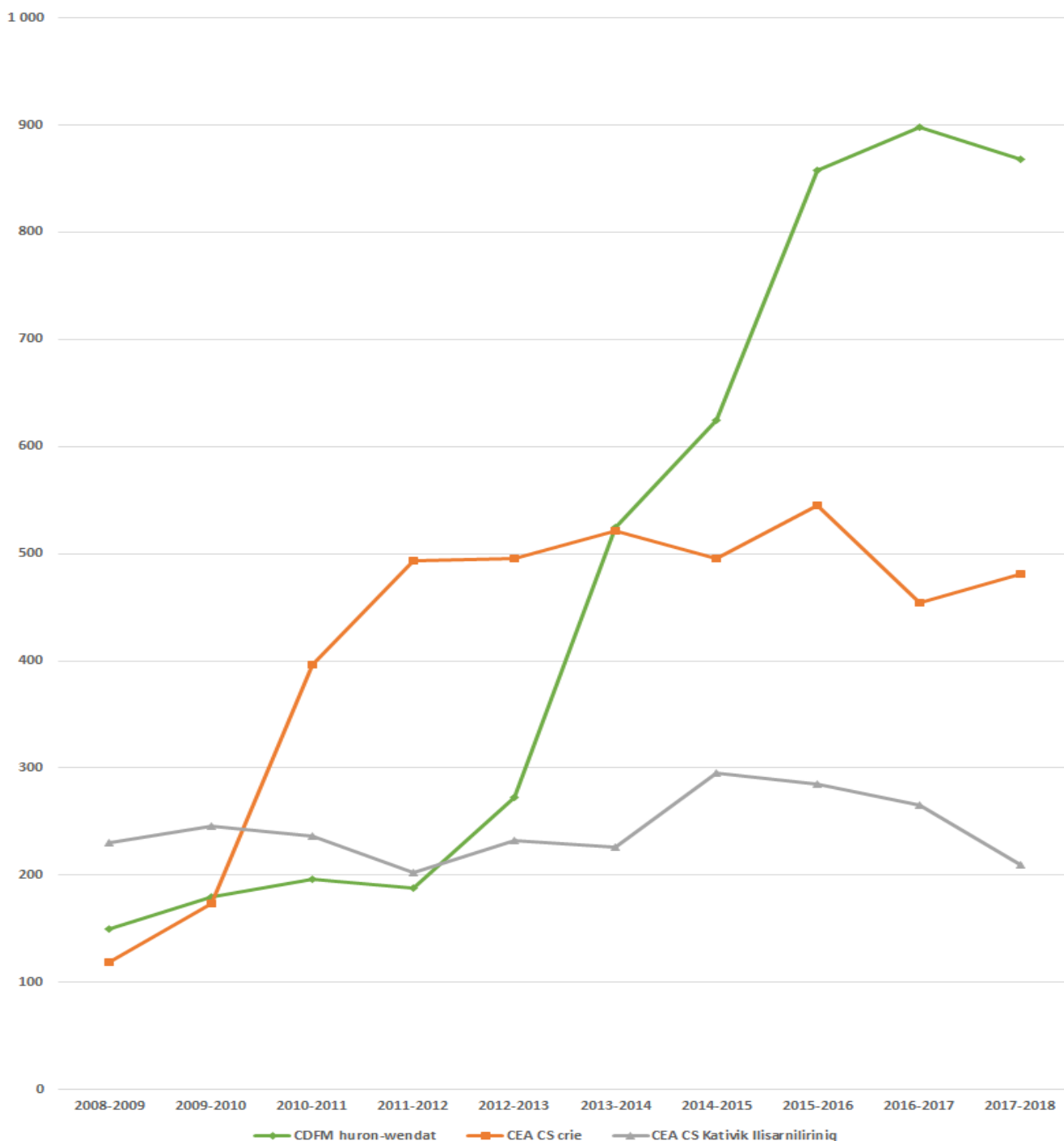
Centres	Année scolaire 2017-2018				Total
	Premier cycle du secondaire	Second cycle du secondaire	Préparation à la formation professionnelle	Autres types de formation	
Centres régionaux d'éducation des adultes dans les communautés					
Centre de développement de la formation et de la main-d'oeuvre Huron-Wendat (040600)	27	111	7	26	171
Centre régional d'éducation des adultes de Uashat mak Mani-Utenam (046600)	65	112	7	8	192
Centre régional d'éducation des adultes Kiti-Amik (043600)	16	146	6	38	206
Centre régional d'éducation pour adultes Kahnawake (044600)	1	194	5	8	208
Centre régional d'éducation pour adultes Listujuj (045600)	3	87	1	0	91
<i>Total écoles de bande</i>	112	650	26	80	868
Commission scolaire crie					
Éducation des adultes - Sabtuan Cree Adult Education (Mistissini - Inland) (759303)	26	134	26	47	233
Éducation des adultes - Sabtuan Cree Adult Education (Chisasibi - Coastal) (759301)	9	201	18	20	248
<i>Total de la Commission scolaire crie</i>	35	335	44	67	481
Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq					
Centre de formation professionnelle du Nunavik Nunavimmi Pigiursavik (769312)	1	8	0	0	9
Centre d'éducation des adultes de Kangiqsujuaq (769370)	0	1	0	13	14
Centre d'éducation des adultes de Kuujuaq Kajusivik (769302)	0	24	0	0	24
Centre d'éducation des adultes de Kuujuaaraapik (769314)	0	8	0	0	8
Centre d'éducation des adultes de Puvimituq (769310)	3	9	0	0	12
Centre d'éducation des adultes de Salluit Qaunnaq (769380)	5	16	0	0	21
Centre d'éducation des adultes de Tasiujaq (769330)	5	22	0	3	30
Centre d'éducation des adultes D'Umiujaq (769313)	24	66	0	2	92
<i>Total de la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq</i>	38	154	0	18	210
Total	185	1 139	70	165	1 559

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 24 janvier 2019.

Dans une perspective générale, on observe des tendances différentes selon les communautés pour la formation générale des adultes. Ainsi, à partir de l'année scolaire 2012-2013, le nombre d'élèves des écoles de bande inscrits à l'éducation des adultes a bondi. De 2008-2009 à 2017-2018, ce nombre a plus que quintuplé (passant de 150 à 868). À la Commission scolaire crie, l'augmentation s'est fait sentir à partir de l'année 2010-2011 et le nombre d'élèves s'est stabilisé par la suite. Il s'agit tout de même d'une augmentation appréciable de 2008-2009 à 2017-2018 : quatre fois plus d'élèves (de 119 à 481). À la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq, le nombre annuel d'élèves de la formation des adultes s'est maintenu pendant toute la période à 240 en moyenne (voir le graphique 3).

Avec leurs centres d'éducation des adultes, les Premières Nations et les Inuit souhaitent offrir aux membres de leurs communautés de nouvelles voies permettant de terminer les études secondaires. Ces voies ont pour objectif ultime de les amener à accéder plus facilement au marché du travail ou à commencer une formation professionnelle ou postsecondaire. C'est dans ce contexte que le Québec cherche à accroître leur employabilité et à favoriser leur intégration sur le marché du travail.

Graphique 3 Évolution de l'effectif scolaire en formation générale des adultes, de 2008-2009 à 2017-2018



Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 24 janvier 2019.

5 Développement dans la formation professionnelle

Les établissements d'enseignement secondaire publics ou privés assurent l'offre de programmes de formation professionnelle sur l'ensemble du territoire du Québec. D'une manière générale, les programmes de formation professionnelle mènent à l'exercice de métiers à la suite de l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou d'une attestation d'études professionnelles (AEP). Ils sont offerts par 30 établissements privés, 3 établissements gouvernementaux et 70 commissions scolaires, dont les commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq. Aucune formation professionnelle n'est offerte dans les communautés autochtones qui ne sont pas regroupées en commissions scolaires.

À la Commission scolaire crie, trois établissements offrent de la formation professionnelle : le Centre de formation professionnelle Sabtuan (Chisasibi – Coastal) (759401), le Centre de formation professionnelle Sabtuan (Mistissini – Inland) (759403) et le Centre de formation professionnelle de Waswanipi (759400).

À la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq, deux établissements offrent ce genre de formation : le Centre de formation professionnelle du Nunavik Nunavimmi Pigiursavik (769402) et le Centre de formation professionnelle de Kuujuaq Kajusivik (769402). Ce portrait correspond à la formation professionnelle offerte par cette commission scolaire en 2017, après la concentration de la majorité de l'offre de formation professionnelle au centre Nunavimmi Pigiursavik.

Tableau 9 Effectif de la formation professionnelle, 2008-2009 et 2017-2018

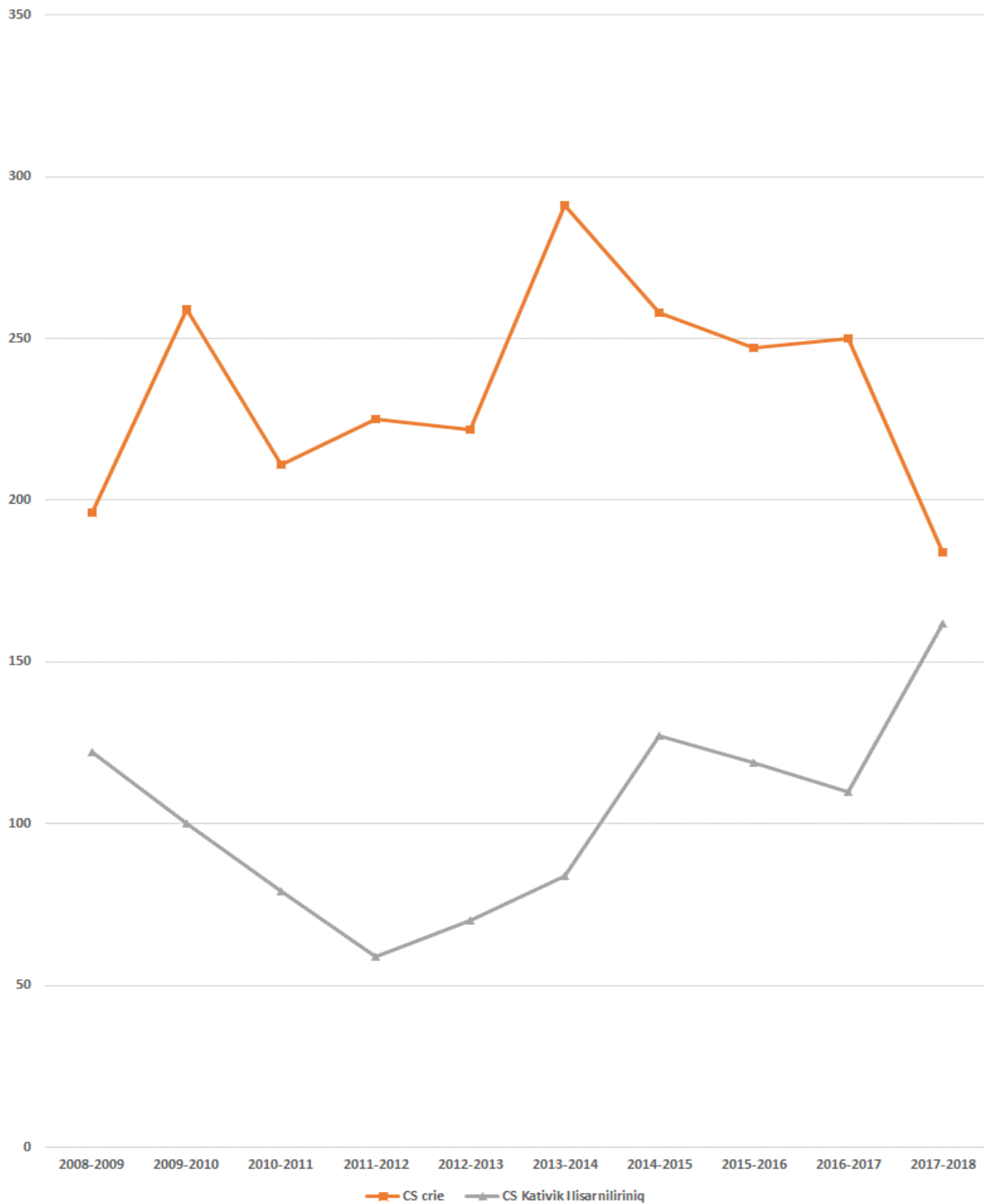
École	Année scolaire 2008-2009				
	AEP : attestation d'études professionnelles	ASP : attestation de spécialisation professionnelle	DEP : diplôme d'études professionnelles	Autres	Total
Commission scolaire crie					
Centre de formation professionnelle (Chisasibi - Coastal) (759401) 2000	0	14	103	0	117
Centre de formation professionnelle (Mistissini - Inland) (759403)	0	7	4	0	11
Centre de formation professionnelle de Waswanipi (759400)	0	6	62	0	68
<i>Total de la Commission scolaire crie</i>	<i>0</i>	<i>27</i>	<i>169</i>	<i>0</i>	<i>196</i>
Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq					
Centre de formation professionnelle du Nunavik Nunavimmi Pigiursavik (769412)	0	0	99	0	99
Centre de formation professionnelle de Kuujuaq Kajusivik (769402)	0	0	23	0	23
<i>Total de la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>122</i>	<i>0</i>	<i>122</i>
Total	0	27	291	0	318

École	Année scolaire 2017-2018				
	AEP : attestation d'études professionnelles	ASP : attestation de spécialisation professionnelle	DEP : diplôme d'études professionnelles	Autres	Total
Commission scolaire crie					
Centre de formation professionnelle (Chisasibi - Coastal) (759401) 2000	25	0	69	2	96
Centre de formation professionnelle (Mistissini - Inland) (759403)	0	0	15	0	15
Centre de formation professionnelle de Waswanipi (759400)	0	9	64	0	73
<i>Total de la Commission scolaire crie</i>	<i>25</i>	<i>9</i>	<i>148</i>	<i>2</i>	<i>184</i>
Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq					
Centre de formation professionnelle du Nunavik Nunavimmi Pigiursavik (769412)	0	0	131	0	131
Centre de formation professionnelle de Kuujuaq Kajusivik (769402)	14	0	17	0	31
<i>Total de la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq</i>	<i>14</i>	<i>0</i>	<i>148</i>	<i>0</i>	<i>162</i>
Total	39	9	296	2	346

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 24 janvier 2019.

Le nombre annuel d'élèves de la formation professionnelle à la Commission scolaire crie est demeuré relativement stable de 2008-2009 à 2017-2018. En moyenne, il était de 230. À la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq, ce nombre a augmenté pendant la même période, passant de 122 à 162. La tendance à la hausse semble vouloir se poursuivre (voir le graphique 4).

Graphique 4 Évolution de l'effectif scolaire en formation professionnelle, de 2008-2009 à 2017-2018



Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 24 janvier 2019.

6 Personnel enseignant dans les commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq ainsi qu'à l'école des Naskapis

La prise en charge de l'organisation scolaire par les communautés, les écoles de bande ou les commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq a entraîné celle du personnel enseignant. Cette prise en charge s'est effectuée dans un contexte visant à concilier l'enseignement de la langue et de la culture autochtones et celui des matières scolaires. L'utilisation de la langue autochtone comme langue d'enseignement pendant les premières années du primaire de même que la poursuite de l'enseignement de la langue et de la culture tout au long des cheminements primaire et secondaire ont ouvert la porte au personnel enseignant d'origine autochtone. À défaut de données sur le personnel enseignant des écoles de bande, la situation qui a cours dans les commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq est présentée à titre indicatif.

6.1 La langue maternelle du personnel enseignant

À partir de la déclaration de la langue maternelle du personnel enseignant des commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq, il est possible de présenter la proportion de ce personnel qui serait d'origine autochtone (tableau 10).

Les données disponibles montrent que le personnel enseignant de langue maternelle autochtone se concentre surtout au préscolaire et au primaire. En effet, en 2017-2018, tous les enseignants du préscolaire ont déclaré une langue maternelle autochtone, alors que les taux observés étaient de 49,8 % au primaire et de 29,1 % au secondaire.

Cependant, de 2008-2009 à 2017-2018, on remarque une augmentation du personnel enseignant d'origine autochtone au secondaire. À la Commission scolaire crie, la proportion de ce personnel est passée de 15,7 % en 2008-2009 à 25,4 % en 2017-2018. À la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq, elle est passée de 27,4 % à 32,5 % durant la même période.

La proportion du personnel enseignant autochtone de la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq est légèrement supérieure à celle observée pour la Commission scolaire crie en 2017-2018 (46,5 % par rapport à 42,7 %).

Tableau 10 Personnel enseignant selon la langue maternelle et l'ordre d'enseignement dans les commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq, 1998-1999, 2008-2009 et 2017-2018

	Année scolaire 1998-1999			Année scolaire 2008-2009			Année scolaire 2017-2018		
	Préscolaire et primaire %	Secondaire %	Total %	Préscolaire et primaire %	Secondaire %	Total %	Préscolaire et primaire %	Secondaire %	Total %
Commission scolaire crie									
Autochtone	59,5	35,3	46,4	61,2	13,1	46,0	56,5	27,9	48,3
Non-autochtone	40,5	64,7	53,6	38,8	86,9	54,0	43,5	72,1	51,7
Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq									
Autochtone	53,3	30,8	44,7	55,6	23,7	45,5	61,7	35,3	52,3
Non-autochtone	46,7	69,2	55,3	44,4	76,3	54,5	38,3	64,7	47,7
Commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq									
Autochtone	55,4	33,1	45,4	58,6	18,1	45,8	58,8	31,7	50,2
Non-autochtone	44,6	66,9	54,6	41,4	81,9	54,2	41,2	68,3	49,8

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, système Personnel des commissions scolaires (PERCOS), données au 6 mars 2019.

6.2 L'âge du personnel enseignant

L'âge moyen de l'ensemble du personnel enseignant des commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq a augmenté depuis 1998 et se situait à environ 39 ans en 2017. La moyenne d'âge du personnel enseignant des commissions scolaires de l'ensemble du Québec a, quant à elle, toujours été légèrement supérieure, s'élevant à 41 ans en 2017-2018 (tableau 11). La proportion de jeunes enseignants (moins de 30 ans) pour les deux commissions scolaires est grandement supérieure à celle des autres commissions scolaires : un enseignant sur trois par rapport à un enseignant sur cinq en 2017-2018.

Tableau 11 Âge du personnel enseignant, 1998-1999, 2008-2009 et 2017-2018

Groupe d'âge	Année scolaire								
	1998-1999			2008-2009			2017-2018		
	Commission scolaire crie %	Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq %	Ensemble du Québec %	Commission scolaire crie %	Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq %	Ensemble du Québec %	Commission scolaire crie %	Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq %	Ensemble du Québec %
Moins de 25 ans	10,0	19,0	10,1	16,1	15,2	9,9	16,2	12,6	9,5
De 25 à 29 ans	18,7	24,6	15,2	13,7	18,2	14,7	16,7	20,1	12,1
De 30 à 34 ans	13,9	17,1	12,9	11,7	16,1	15,7	12,0	15,4	12,0
De 35 à 39 ans	14,1	9,2	11,7	13,1	12,5	14,3	10,1	9,8	14,5
De 40 à 44 ans	14,5	8,2	11,0	9,8	8,1	12,4	10,6	10,9	14,8
De 45 à 49 ans	8,6	6,5	15,2	7,8	6,8	10,9	7,5	7,8	12,8
De 50 à 54 ans	10,8	7,9	17,5	11,5	7,8	9,8	8,4	8,4	11,1
De 55 à 59 ans	5,6	4,4	5,3	7,9	8,0	8,2	7,9	6,8	8,1
De 60 à 64 ans	3,4	2,2	0,9	6,9	5,6	3,3	7,1	4,6	3,3
65 ans et plus	0,4	0,9	0,2	1,6	2,0	0,8	3,4	3,6	1,9
Âge moyen	38,6	35,0	39,8	39,7	38,3	39,7	39,8	39,0	41,0

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, système PERCOS, données au 6 mars 2019.

6.3 Le nombre d'années d'expérience du personnel enseignant

Le profil par âge plus jeune du personnel enseignant des commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq se reflète également dans le nombre d'années d'expérience, qui était d'un peu moins de 11 en moyenne en 2017-2018 comparativement à 15 dans les autres commissions scolaires (tableau 12).

De plus, la proportion du personnel enseignant ayant moins de 5 ans d'expérience est remarquablement plus élevée dans les commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq que dans les autres commissions

scolaires du Québec, soit 32,8 % pour la Commission scolaire crie et 37,3 % pour la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq comparativement à seulement 16,3 % pour les autres commissions scolaires en 2017-2018. Le nombre d'enseignants ayant 15 ans ou plus d'expérience semble toutefois tendre à augmenter avec les années : il est passé de 22,1 % en 1998-1999 à 31,4 % en 2017-2018 pour la Commission scolaire crie et de 15,3 % à 27,1 % pour la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq. Notons enfin que, de façon générale, la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq a un personnel enseignant un peu moins expérimenté que celui de la Commission scolaire crie.

Tableau 12 Nombre d'années d'expérience du personnel enseignant, 1998-1999, 2008-2009 et 2017-2018

Années d'expérience	Année scolaire								
	1998-1999			2008-2009			2017-2018		
	Commission scolaire crie %	Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq %	Ensemble du Québec %	Commission scolaire crie %	Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq %	Ensemble du Québec %	Commission scolaire crie %	Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq %	Ensemble du Québec %
1 an et moins	19,1	20,1	7,2	13,4	14,4	6,0	13,7	13,2	6,2
De 2 à 4 ans	27,5	33,5	17,6	17,0	21,3	12,9	19,1	24,1	10,1
De 5 à 9 ans	19,1	19,4	15,9	19,1	22,5	21,0	22,8	25,2	15,3
De 10 à 14 ans	12,2	11,7	12,7	16,6	17,6	21,0	13,0	10,4	17,2
De 15 à 19 ans	12,0	8,5	11,0	15,5	8,1	14,3	10,6	11,1	18,5
De 20 à 24 ans	9,9	4,1	12,1	9,4	5,5	10,5	8,2	9,0	16,3
De 25 à 29 ans	0,3	1,7	14,8	5,2	3,7	6,9	7,6	3,8	9,9
30 ans et plus	-	1,0	8,7	3,8	6,9	7,4	5,0	3,2	6,6
Moyenne	8,0	6,9	14,5	11,3	10,4	13,4	11,1	9,8	15,0

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, système PERCOS, données au 6 mars 2019.

6.4 Le nombre d'années de scolarité du personnel enseignant

En 2017-2018, 55,5 % du personnel enseignant de la Commission scolaire crie et 42,6 % de celui de la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq avaient moins de 17 années de scolarité, alors que, pour les autres commissions scolaires, la proportion n'était que de 26,6 % (tableau 13).

Tableau 13 Nombre d'années de scolarité du personnel enseignant, 1998-1999, 2008-2009 et 2017-2018

Années de scolarité	Année scolaire								
	1998-1999			2008-2009			2017-2018		
	Commission scolaire crie %	Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq %	Ensemble du Québec %	Commission scolaire crie %	Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq %	Ensemble du Québec %	Commission scolaire crie %	Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq %	Ensemble du Québec %
14 ans	5,3	15,5	7,0	10,5	12,8	6,7	34,1	28,7	6,1
15 ans	6,2	3,2	4,7	4,9	2,1	2,6	3,3	1,6	1,6
16 ans	39,6	35,9	32,5	31,3	26,9	24,1	18,1	12,3	18,5
17 ans	25,4	26,4	25,1	32,1	35,5	38,5	26,7	29,9	45,2
18 ans	12,4	11,6	15,8	10,5	15,6	16,5	10,0	14,6	17,8
19 ans	7,4	6,3	13,0	5,9	5,5	9,3	5,1	6,9	7,6
20 ans et plus	3,7	1,1	1,8	4,9	1,5	2,3	2,7	6,0	3,2

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, système PERCOS, données au 6 mars 2019.

En résumé, on observe une hausse de la représentativité du personnel enseignant de langue maternelle autochtone au secondaire dans les commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq de même qu'un

âge moyen et un nombre moyen d'années d'expérience plus bas dans ces commissions scolaires par rapport aux enseignants des autres commissions scolaires.

On note cependant une réelle réduction de l'écart entre le personnel enseignant de la Commission scolaire crie et celui de la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq quant à l'âge moyen. Malgré ce changement, des différences importantes demeurent quant au nombre d'années d'expérience et de scolarité reconnues.

La Commission scolaire Central Québec étant responsable du personnel de l'École des Naskapis, elle ne produit pas de données spécifiques pour la Jimmy Sandy Memorial School ni pour le James Chescappio Learning Centre.

7 Cheminement et réussite scolaires

7.1 Le cheminement scolaire et les commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq : écart observé par rapport à l'âge modal

Le cheminement régulier d'un élève dans le système scolaire québécois, pour ce qui est de l'âge et du cycle, est le suivant :

- 4 et 5 ans au préscolaire;
- 6 ans en première année de fréquentation du premier cycle du primaire;
- 8 ans en première année de fréquentation du deuxième cycle du primaire;
- 10 ans en première année de fréquentation du troisième cycle du primaire;
- 12 ans à l'entrée au secondaire;
- 14 ans en première année de fréquentation du deuxième cycle du secondaire pour se terminer à l'âge de 17 ans.

Ces âges où l'on trouve le plus grand nombre d'élèves sont désignés comme correspondant à l'âge modal. Les élèves qui suivent cette progression forment le groupe modal, tandis que ceux qui s'en éloignent d'une année ou plus se trouvent en situation de retard scolaire. Les élèves en avance par rapport à la situation modale sont comptés parmi ceux qui n'ont aucun retard.

Pour 2017-2018, on note qu'avant la première année du troisième cycle du primaire, il n'existe que peu de différences entre les commissions scolaires du Québec et les commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq pour ce qui est de la proportion d'élèves qui ne présentent aucun retard scolaire. C'est à partir du troisième cycle du primaire qu'un écart est relevé par rapport à l'ensemble du Québec et cet écart s'accroît aux premier et deuxième cycles du secondaire.

Tableau 14 Répartition en pourcentage de l'effectif scolaire de la formation générale des jeunes selon la classe et l'écart par rapport à l'âge modal au Québec, Commission scolaire crie, Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq et ensemble du Québec (réseaux public et privé), année scolaire 2017-2018

Âge modal	Ordre d'enseignement et classe	Année scolaire 2017-2018											
		Commission scolaire crie				Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq				Ensemble du Québec			
		Aucun %	1 an %	2 ans %	3 ans et plus %	Aucun %	1 an %	2 ans %	3 ans et plus %	Aucun %	1 an %	2 ans %	3 ans et plus %
5 ans	Maternelle 5 ans	99,7	0,3	0,0	0,0	99,3	0,7	0,0	0,0	98,7	1,3	0,0	0,0
6 ans	Primaire, premier cycle, 1 ^{re} année	95,9	4,1	0,0	0,0	96,8	3,2	0,0	0,0	95,2	4,0	0,4	0,4
8 ans	Primaire, deuxième cycle, 1 ^{re} année	82,3	17,5	0,3	0,0	92,6	7,4	0,0	0,0	92,5	6,9	0,5	0,2
10 ans	Primaire, troisième cycle, 1 ^{re} année	85,0	14,2	0,8	0,0	79,6	20,1	0,4	0,0	90,4	9,3	0,4	0,0
12 ans	Secondaire, premier cycle, 1 ^{re} année	69,7	27,4	1,3	1,6	34,1	40,5	18,2	7,2	82,6	12,9	3,3	1,2
14 ans	Secondaire, deuxième cycle, 1 ^{re} année	41,0	27,9	18,9	12,3	3,7	48,2	28,4	19,7	73,8	18,0	5,9	2,4

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 24 janvier 2019.

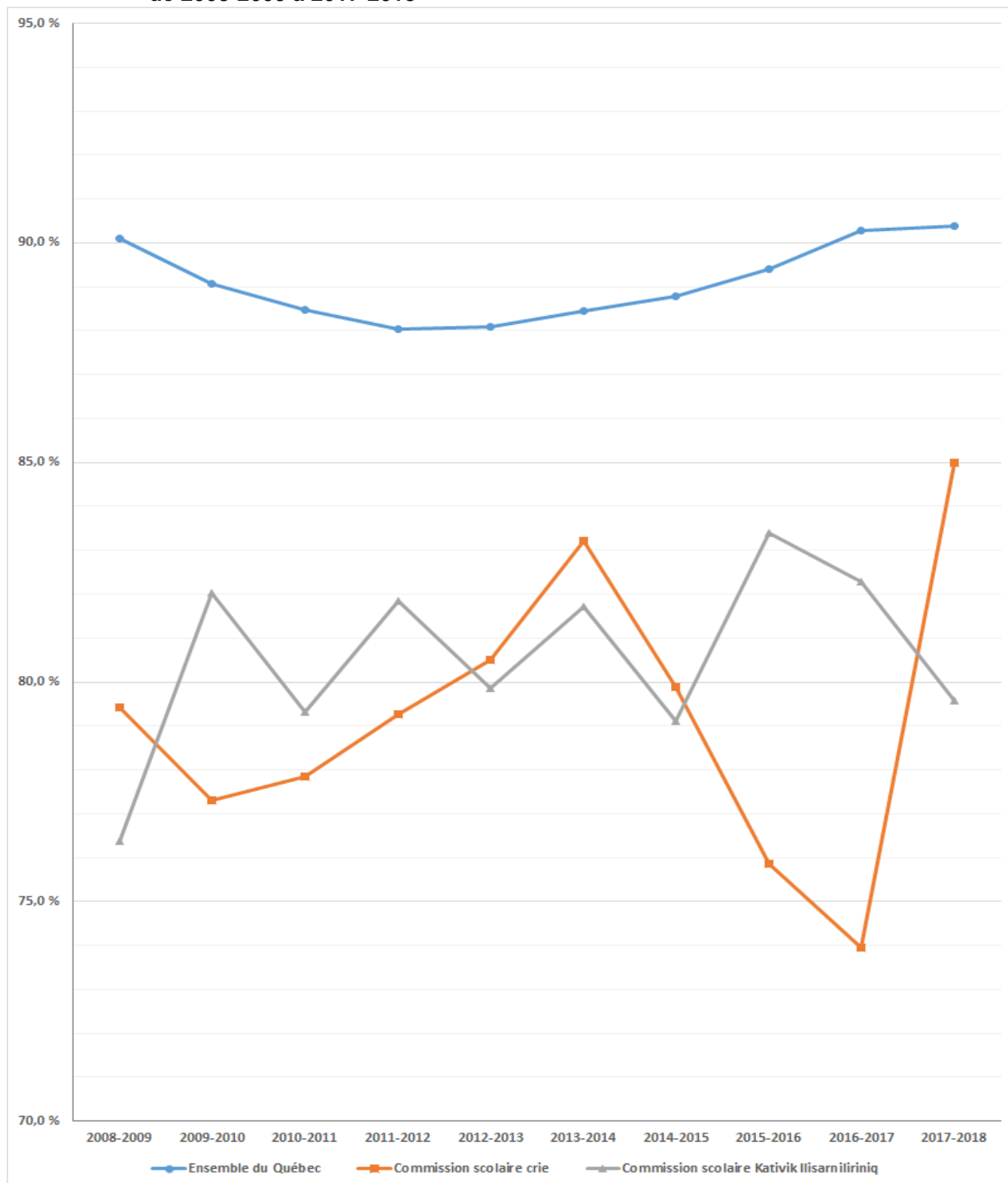
Les graphiques 5, 6 et 7 illustrent l'évolution de cet écart en présentant la proportion d'élèves sans aucun retard la première année du troisième cycle du primaire, la première année du premier cycle du secondaire et la première année du deuxième cycle du secondaire pour la période de 2008-2009 à 2017-2018.

Pour l'ensemble du Québec, la proportion d'élèves sans retard la première année du troisième cycle du primaire est demeurée assez stable de 2008-2009 à 2017-2018, soit autour de 90 %.

À l'inverse, la Commission scolaire crie a présenté d'importantes fluctuations durant cette période. On remarque une baisse à partir de 2009-2010, une augmentation ensuite jusqu'en 2013-2014 et un creux en 2016-2017, soit une proportion de moins de 74 %. Après ce creux, la proportion d'élèves sans retard a augmenté pour s'établir à 85 % en 2017-2018.

Quant à la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq, on observe une tendance à l'augmentation. En 2008-2009, la proportion d'élèves sans retard était de 76,4 %. Elle a atteint 79,6 % en 2017-2018.

Graphique 5 Proportions d'élèves (%) n'affichant aucun retard scolaire à la première année du troisième cycle du primaire, commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq et ensemble du Québec (réseaux public et privé), de 2008-2009 à 2017-2018

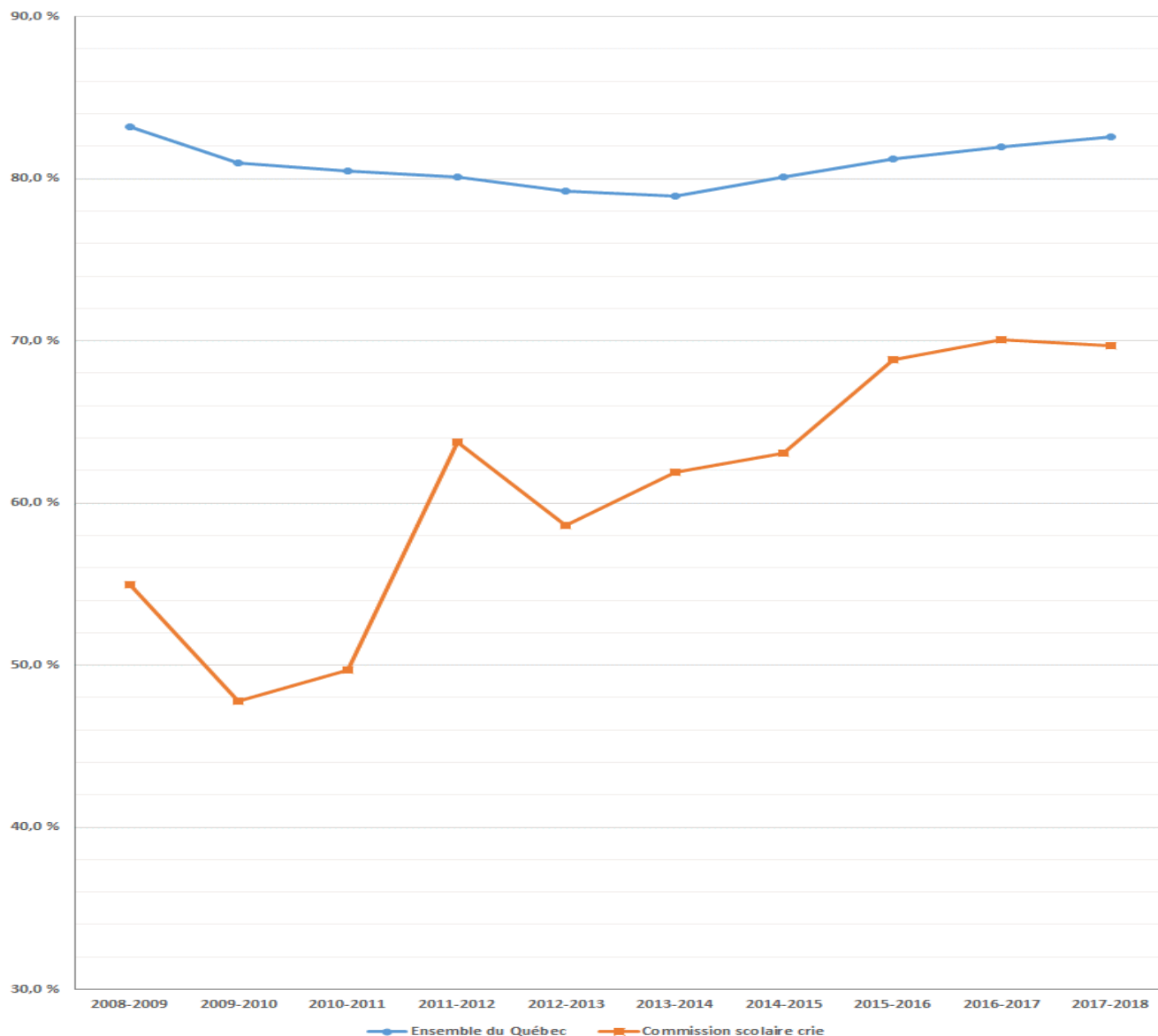


Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 24 janvier 2017.

Étant donné que les élèves de la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq ont une septième année au primaire, on ne peut comparer leur âge à l'entrée au secondaire et leur retard scolaire à ceux des autres élèves. Par exemple, on observe qu'en 2017-2018, 70 % des élèves de la Commission scolaire crie sont arrivés en première secondaire à l'âge de 12 ans, alors que le taux n'était que de 34 % pour la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq. La plus grande partie des élèves de la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq sont plutôt entrés en première secondaire à l'âge de 13 ans (41 %).

À l'entrée au secondaire (graphique 6), l'écart se réduit entre la Commission scolaire crie et l'ensemble du Québec, passant de 28 % en 2008-2009 à 13 % en 2017-2018.

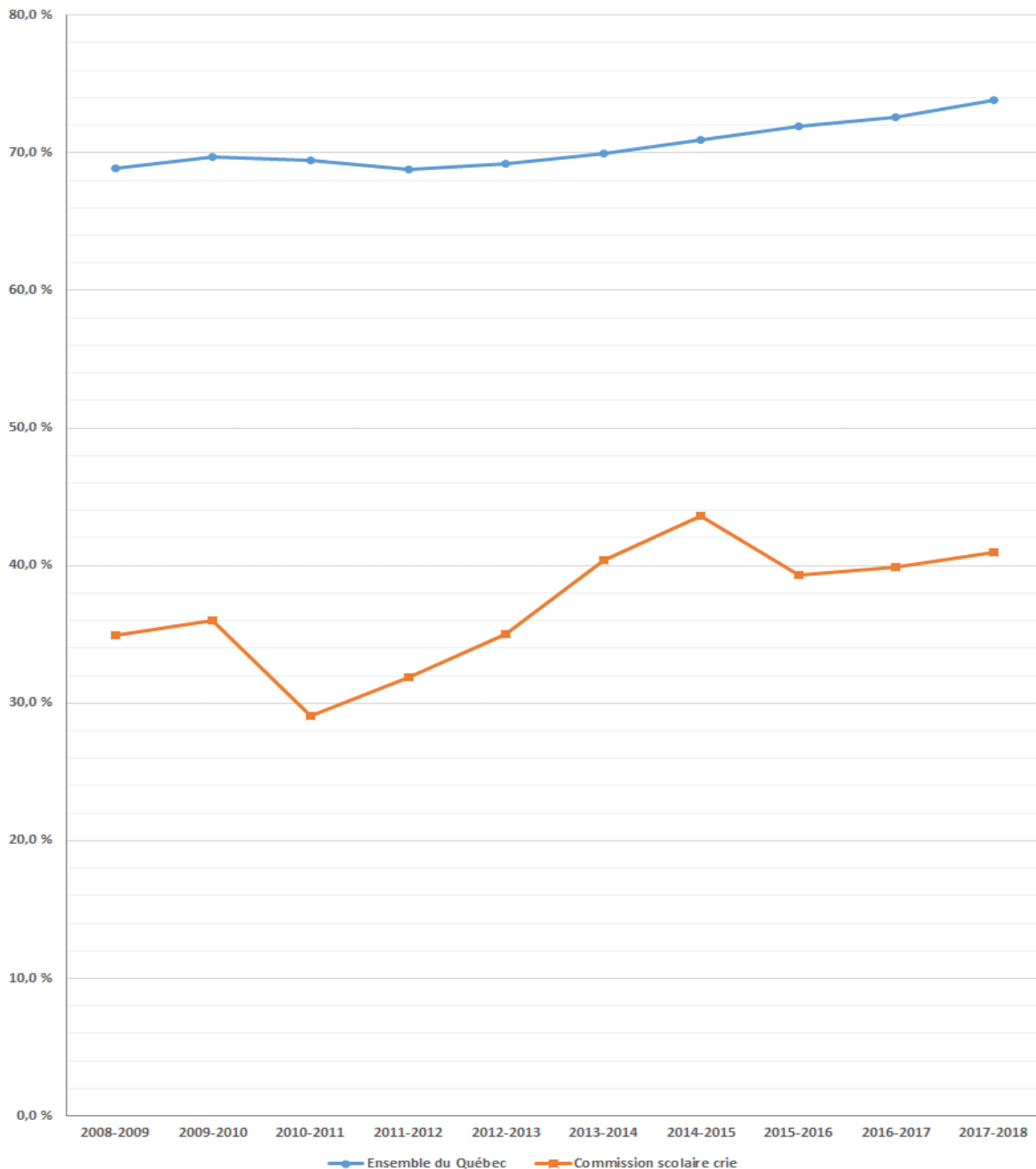
Graphique 6 Proportions d'élèves (%) n'affichant aucun retard scolaire à la première année de fréquentation du premier cycle du secondaire, Commission scolaire crie et ensemble du Québec (réseaux public et privé), de 2008-2009 à 2017-2018



Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 24 janvier 2017.

À l'entrée au deuxième cycle du secondaire (graphique 7), la proportion d'élèves sans retard a augmenté depuis 2008-2009, tant pour l'ensemble du Québec que pour la Commission scolaire crie.

Graphique 7 Proportions d'élèves (%) n'affichant aucun retard scolaire à la première année de fréquentation du deuxième cycle du secondaire, Commission scolaire crie et ensemble du Québec (réseaux public et privé), de 2008-2009 à 2017-2018



Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 24 janvier 2017.

Il est important de mentionner que le retard scolaire a un effet déterminant sur la réussite scolaire des élèves et représente l'un des principaux facteurs des sorties sans diplôme ni qualification.

7.2 L'ensemble des sorties sans diplôme ni qualification

Parmi l'ensemble des sortants du secondaire pour une année donnée en formation générale des jeunes, on considère la proportion de ceux qui obtiennent, durant l'année, un diplôme ou une qualification du secondaire¹³. L'ensemble des sortants du secondaire est constitué de deux groupes : les sortants avec diplôme ou qualification et ceux sans diplôme ni qualification. Ces derniers sont désignés comme tels lorsqu'ils n'ont pas obtenu de diplôme ni de qualification durant l'année et qu'ils ne sont réinscrits dans aucun secteur au Québec l'année suivante¹⁴, c'est-à-dire ni en formation générale (secteur de la formation générale des jeunes ou des adultes), ni en formation professionnelle, ni au collégial. Il faut souligner que ces sorties sans diplôme ni qualification comprennent aussi les sorties dues à l'émigration, les décès et les sorties attribuables à d'autres causes.

Au Québec, la proportion de sortants sans diplôme ni qualification était de 13,1 % en 2016-2017, alors qu'elle se situait à 22,3 % en 2001-2002. Cependant, la situation était tout autre parmi les élèves des territoires conventionnés. En effet, le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification pour ces territoires a beaucoup varié au cours des 16 dernières années, passant de 76,9 % en 2001-2002 à un maximum en 2007-2008 puis à un minimum en 2011-2012 avec des taux respectifs de 87,9 % et de 66,0 %, pour enfin s'établir à 78,0 % en 2016-2017. Autrement dit, en 2008-2009, sur 100 élèves qui ont quitté la formation générale des jeunes, seulement 14 avaient obtenu un diplôme ou une qualification.

Dans la Commission scolaire crie, le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification a bondi, avoisinant les 92 % en 2008-2009. Il a toutefois diminué au cours des années suivantes, s'établissant à 70,7 % en 2016-2017. La Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq a enregistré quelques fluctuations à ce chapitre et son taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification est demeuré élevé tout au long de la période étudiée, soit entre 71 % et 90 % en moyenne. Au cours de la dernière année d'observation, ce taux a atteint 85,7 %. Quant à l'École des Naskapis, le nombre peu élevé de sortants amène de grandes variations d'une année à l'autre, le taux étant néanmoins souvent supérieur à 70 %.

¹³ Les diplômes et les qualifications admissibles au calcul sont les suivants : le diplôme d'études secondaires (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation d'études professionnelles (AEP), le certificat de formation en entreprise et récupération (CFER), le certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA), le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS), le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES), le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT) et l'attestation de compétences (ADC).

¹⁴ Pour les statistiques de l'année 2016-2017 et celles des années antérieures, la mesure des sorties sans diplôme ni qualification d'une année scolaire était établie à partir d'inscriptions d'élèves effectuées jusqu'à la fin de janvier de l'année scolaire suivante. L'arrivée de nouveaux systèmes informatiques a permis de publier une mesure du **taux de sorties sans diplôme ni qualification** qui prend en considération toutes les inscriptions jusqu'à la fin de l'année suivante. La démarche méthodologique demeure inchangée; seule la lecture du nombre d'inscriptions est repoussée de la fin de janvier à la fin d'août. L'effet de cet ajustement est de présenter un résultat officiel pour le **taux de sorties sans diplôme ni qualification** qui correspond mieux à la réalité. Il a été appliqué à toutes les années présentées au tableau 15.

Tableau 15 Ensemble des sortants sans diplôme ni qualification en formation générale des jeunes au secondaire, territoires conventionnés et ensemble du Québec, de 2001-2002 à 2016-2017

Année scolaire	Territoires conventionnés				Ensemble du Québec %
	Commission scolaire crie %	Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq %	École des Naskapis %	Total %	
2001-2002	76,2	78,0	66,7	76,9	22,3
2002-2003	71,8	79,6	47,4	74,0	22,2
2003-2004	65,0	83,6	60,0	73,2	21,8
2004-2005	68,9	81,8	71,4	74,6	21,2
2005-2006	83,9	82,8	100,0	83,8	20,7
2006-2007	82,2	90,1	84,0	85,4	20,7
2007-2008	91,1	83,3	90,5	87,9	20,3
2008-2009	91,6	80,5	69,6	86,0	18,4
2009-2010	90,1	80,1	81,3	85,2	17,4
2010-2011	79,8	81,7	85,7	81,0	16,2
2011-2012	55,4	76,6	69,6	66,0	16,2
2012-2013	65,3	73,0	61,9	69,1	15,3
2013-2014	65,3	83,3	63,2	73,3	14,1
2014-2015	66,3	70,9	61,9	68,1	13,5
2015-2016	68,8	77,8	75,0	72,9	13,0
2016-2017	70,7	85,7	88,2	78,0	13,1

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Indicateurs nationaux, système Charlemagne, compilation spéciale.

7.3 L'obtention d'un diplôme après sept années d'études pour la Commission scolaire crie

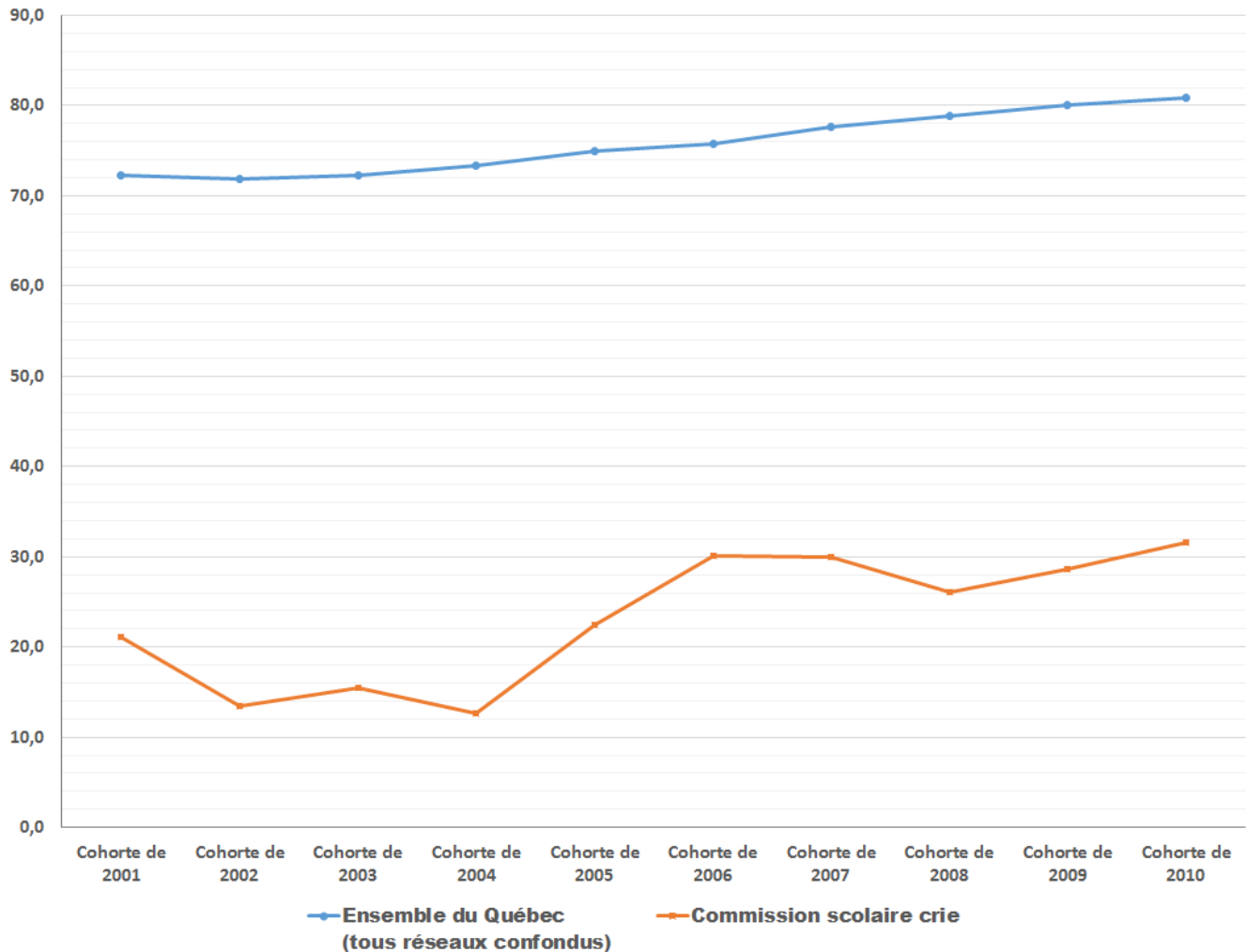
Les données du MEQ et du MES permettent une analyse longitudinale du parcours scolaire, entre autres par le calcul du taux de diplomation par commission scolaire. L'évolution de ce taux est présentée au graphique 8 pour la Commission scolaire crie ainsi que pour l'ensemble du Québec. Le taux d'obtention d'un diplôme après sept années d'études, pour une cohorte d'élèves nouvellement inscrits en première année du secondaire, correspond à la proportion d'élèves de cette cohorte qui obtiennent un premier diplôme¹⁵ après sept ans ou avant l'âge de 20 ans, au secteur des jeunes ou des adultes. Seul le premier diplôme est pris en considération, quel que soit l'endroit où il a été obtenu. L'élève est compté dans la commission scolaire où il s'est inscrit pour la première fois en première année du secondaire.

Parce qu'ils suivent une partie de leur formation uniquement en inuktitut au cours des premières années de leur scolarisation, les élèves de la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq font, depuis l'année scolaire 2006-2007, une année supplémentaire au secondaire. Ce changement a entraîné un enjeu dans la déclaration des élèves pour la cohorte de 2006 et les suivantes. Pour ces raisons, aucune donnée n'est présentée dans cette section pour cette commission scolaire.

¹⁵ Les diplômes admissibles au calcul du taux de diplomation et de qualification par cohorte sont les suivants : le diplôme d'études secondaires (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation d'études professionnelles (AEP), le certificat de formation en entreprise et récupération (CFER), le certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA), le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS), le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES), le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT) et l'attestation de compétences (ADC).

Le graphique 8 fait état de l'évolution du taux de diplomation après sept ans dans la Commission scolaire crie. Alors que ce taux montre une légère augmentation dans l'ensemble du Québec (de 72,3 % en 2001 et de 80,9 % en 2010), il est bien inférieur dans la Commission scolaire crie. On note une tendance à la baisse jusqu'au creux de l'année de la cohorte de 2004, accentuant ainsi son écart par rapport à l'ensemble du Québec. Depuis ce creux, le taux de diplomation semble avoir graduellement effectué une remontée.

Graphique 8 Taux de diplomation et de qualification au secondaire après sept ans, Commission scolaire crie, cohortes de nouveaux inscrits de 2001 à 2010



Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, édition 2018.

7.4 Le taux de passage direct des élèves de cinquième secondaire au collégial pour les commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq

Le retard scolaire, le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification et le faible taux de diplomation avant l'âge de 20 ans ont un effet considérable sur la poursuite des études postsecondaires. Puisqu'aucune donnée fiable quant au nombre total d'étudiants autochtones qui fréquentent un

établissement postsecondaire n'est disponible, le tableau 16 présente le taux de passage des élèves de cinquième secondaire au collégial pour les commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq.

Le taux de passage direct au collégial comprend la proportion d'élèves inscrits à temps plein en cinquième secondaire, à la formation générale. Ces élèves étaient nouvellement inscrits à temps plein au collégial à la session d'automne de l'année suivante, à l'enseignement ordinaire, aux programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC). Les résultats présentés ne tiennent pas compte des étudiants inscrits à un programme à temps partiel au collégial ou à la formation générale des adultes ou encore de ceux qui commencent des études postsecondaires après une interruption de leur cheminement scolaire ou dans une autre province ou un territoire du Canada¹⁶.

Dans l'ensemble du Québec, 70,9 % des élèves de cinquième secondaire étaient inscrits à temps plein au collégial à la session d'automne 2017. À la Commission scolaire crie, 3,4 % des élèves se sont inscrits au collégial à la session d'automne 2017. Même si le taux de passage direct des élèves de cinquième secondaire au collégial en ce qui concerne la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq a presque toujours été supérieur à celui de la Commission scolaire crie depuis 2001, il n'a jamais dépassé 21 % depuis les 17 dernières années. Pour la session d'automne 2017, 7,1 % des élèves étaient inscrits à temps plein au collégial.

Alors que, pour l'ensemble du Québec, le taux connaît une constante augmentation depuis 2001, on ne peut déceler de tendance croissante ou décroissante pour les taux des commissions scolaires crie et Kativik Ilisarniliriniq, qui, avec des fluctuations, demeurent à des niveaux peu élevés.

Tableau 16 Taux de passage direct des élèves de cinquième secondaire (formation générale à temps plein) au collégial (enseignement ordinaire, temps plein, programme menant à un DEC), de l'automne 2001 à l'automne 2017

Session automne	Commission scolaire crie %	Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq %	Ensemble du Québec %
2001	1,2	6,3	57,9
2002	0,0	20,8	58,1
2003	0,0	4,9	58,0
2004	1,8	10,7	59,4
2005	2,0	4,0	59,0
2006	3,3	13,0	59,8
2007	2,6	10,9	60,3
2008	0,8	10,3	63,8
2009	1,0	10,8	64,8
2010	5,3	4,8	67,0
2011	8,5	9,6	66,4
2012	5,1	5,3	66,4
2013	4,1	7,5	67,6
2014	1,4	10,8	68,5
2015	0,7	7,8	69,4
2016	3,8	8,7	70,0
2017	3,4	7,1	70,9

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS.

¹⁶ Pour plus d'information sur les taux de passage du secondaire au collégial, veuillez vous référer à l'adresse suivante : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Effectif_etudiant_collegial/Faits_saillantsP_revColl_Ed2017_nouveau_montage.pdf.

Limites

Le dénombrement de la population autochtone porte sur les Inuit et les membres des Premières Nations. Certains Autochtones qui ne sont pas issus des Premières Nations ou de la nation inuit (par exemple, les Autochtones d'autres pays) ne sont pas comptabilisés dans cette étude. Les données concernant la population retenue proviennent de la déclaration de celle-ci selon deux sources distinctes : le Registre des Indiens du Canada pour les Premières Nations et le Registre des bénéficiaires par communauté d'affiliation du ministère de la Santé et des Services sociaux pour les Inuit. Un Autochtone qui ne s'est pas déclaré comme tel n'est donc pas inclus dans les données présentées.

Concernant le dénombrement de la population autochtone scolaire, puisqu'on ne peut déceler les élèves autochtones en fonction d'une question portant sur leur origine ethnique, l'étude doit se limiter à ceux vivant dans une communauté autochtone. Les élèves hors d'une telle communauté ne sont pas répertoriés : il s'agit d'un sous-dénombrement des élèves autochtones présents dans le système scolaire québécois. À l'enseignement supérieur, le dénombrement des étudiants provient d'une déclaration volontaire de ceux-ci à propos de leur statut légal au Canada. Ce dénombrement risque donc d'être encore plus sous-estimé. Enfin, les élèves poursuivant leur parcours scolaire en dehors de la province de Québec ne sont recensés d'aucune façon dans les données de ce bulletin.

Pour ces raisons et étant donné la composition hétérogène des communautés autochtones, il est très difficile de comparer les résultats entre eux et il est impossible de généraliser les données du présent bulletin.

Par ailleurs, ces données mettent en valeur la nécessité d'adapter les outils d'analyse pour tenir compte d'une plus grande représentativité de la présence autochtone dans le système scolaire québécois. Par exemple, les données disponibles montrent que l'analyse de la diplomation sur cinq ans n'est pas pertinente pour la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq. Quant au passage direct de la cinquième secondaire au collégial, cette analyse ne tient pas compte de la diversité et de la non-linéarité des parcours chez la population scolaire autochtone au Québec. Des analyses complémentaires seraient nécessaires pour permettre de rendre compte des données qui ne sont pas présentées dans ce bulletin.

Conclusion

La population autochtone au Québec est en croissance : elle présente un profil par âge nettement plus jeune que celui de la population en général et elle continuera de prendre un peu plus de place chaque année dans l'effectif scolaire de la province. Par conséquent, il est indispensable, pour le MEQ et le MES, de considérer les défis auxquels les élèves autochtones doivent faire face afin de les soutenir dans leur cheminement scolaire. Le MEQ reconnaît par ailleurs que des services particuliers et de qualité doivent être offerts aux élèves qui ont des besoins particuliers, les élèves autochtones : « Les avantages et les bienfaits d'un accroissement de la persévérance et de la réussite scolaires profitent à tous. Ils favorisent non seulement le développement personnel et professionnel des individus, mais également le développement culturel, social et économique du Québec¹⁷ ».

Le MEQ et le MES souhaitent participer activement à la recherche de solutions concrètes qui soient adaptées aux réalités autochtones en permettant l'amélioration des services éducatifs et de la réussite des élèves et des étudiants autochtones. Il est prioritaire que les Autochtones bénéficient de l'accompagnement et du soutien nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs éducatifs par mesure d'équité et pour la prise en compte de leurs particularités. Pour cette raison, le Plan stratégique 2019-2023 du MEES prévoit le développement d'une approche particulière pour les Premières Nations et les Inuit afin d'assurer la mise en place d'actions culturellement pertinentes et sécurisantes qui correspondront aux enjeux et aux réalités qui leur sont propres¹⁸. En rassemblant des données provenant de diverses sources, nous avons brossé un portrait d'ensemble de la situation de la population autochtone du Québec. Le caractère globalisant de ces données ne permet pas d'effectuer une analyse de la situation particulière de chacune des communautés autochtones, qui se différencient, d'une nation à l'autre, par la langue et la culture ou encore par la situation géographique et économique. En ce qui concerne les données scolaires, l'un des principaux défis demeure la difficulté à déterminer le nombre réel d'élèves autochtones des territoires non conventionnés inscrits dans le réseau scolaire québécois à tous les ordres d'enseignement. Les seules données fiables dont dispose le MEQ et le MES concernent essentiellement les Autochtones des territoires conventionnés (les Cris, les Inuit et, dans une certaine mesure, les Naskapis) qui fréquentent, au préscolaire, au primaire ou au secondaire, une école de la Commission scolaire crie ou de la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq ou encore l'École des Naskapis.

Ces derniers doivent encore surmonter plusieurs obstacles lorsqu'on considère la transition du primaire au secondaire, le retard scolaire, le taux annuel de sorties et le taux de diplomation avant l'âge de 20 ans. Un cheminement entrecoupé compromet grandement la diplomation et le passage aux études postsecondaires. Par conséquent, il est nécessaire d'intervenir tôt dans le cheminement scolaire, c'est-à-dire dès le primaire, afin de prévenir tout retard et d'encourager la persévérance scolaire. Néanmoins, on observe des améliorations notables quant au profil du personnel enseignant.

¹⁷ Plan stratégique 2009-2013 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2009, p. 9.

¹⁸ Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019, p. 20.

La prise en charge des services éducatifs par les communautés autochtones se caractérise par une non-homogénéité sur le plan de l'organisation scolaire : commissions scolaires et écoles issues des conventions, écoles de bande et écoles du réseau scolaire québécois linguistique qui accueillent un nombre variable d'élèves autochtones. Néanmoins, les communautés autochtones du Québec ont réaffirmé leur volonté de se doter d'un système complet d'éducation et elles visent à augmenter leur niveau de scolarisation, à réduire leur taux de sorties sans diplôme ni qualification et à accroître le niveau de compétence de la main-d'œuvre autochtone à l'intérieur et à l'extérieur des communautés¹⁹. Le MEQ reconnaît également que la mise en valeur de la langue et de la culture autochtones est essentielle et qu'elle s'inscrit dans la vision de la réussite éducative²⁰.

D'ailleurs, l'une des orientations du Plan stratégique 2019-2023 du MEES est de soutenir l'acquisition de connaissances et le développement global de toutes les personnes dans le respect des trajectoires diverses, de l'évolution de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités (orientation 1). Le MEQ et le MES travaillent avec les organismes éducatifs autochtones, notamment le Centre d'études collégiales des Premières Nations Kiuna, le Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat, la Commission scolaire crie, la Commission scolaire Kativik Ilisarniliriniq, le Conseil de la Nation Atikamekw, le Conseil en éducation des Premières Nations, le Conseil scolaire des Premières Nations en éducation des adultes, l'École des Naskapis, l'Institut Tshakapesh, l'équipe du programme Nunavik Sivunitsavut, etc.

¹⁹ Rapport final du Forum socioéconomique des Premières Nations, 2006, p. 2.28.

²⁰ Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019, p. 20, et Politique de la réussite éducative du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017, p. 27.

Annexe 1 : Population autochtone au Québec, par nation et par communauté, au 31 décembre 2017

Population des Premières Nations					
Nations	Communautés (bulletin)	Communautés (RCAANC)	Résidents	Non-résidents	Total
Abénakis	Odanak	Odanak (072)	302	2 206	2 508
	Wôlinak	Première Nation des Abénakis de Wôlinak (071)	108	360	468
	Total		410	2 566	2 976
Algonquins-Anishinabeg	Hunter's Point (Wolf Lake)	Wolf Lake (068)	*	*	235
	Kebaowek (Kipawa)	Eagle Village First Nation - Kipawa (065)	293	711	1 004
	Kitcisakik	Communauté anicinape de Kitcisakik (062)	404	100	504
	Kitigan Zibi	Kitigan Zibi Anishinabeg (073)	1 628	1 662	3 290
	Lac-Rapide (Barriere Lake)	Algonquins of Barriere Lake (074)	627	166	793
	Lac Simon	Nation Anishnabe du Lac Simon (063)	1 783	410	2 193
	Pikogan (Abitibiwinni)	Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (055)	610	465	1 075
	Timiskaming	Timiskaming First Nation (064)	650	1 541	2 191
	Winneway (Long Point)	Long Point First Nation (067)	499	389	888
Total		*	*	12 173	
Atikamekw	Manawan	Les Atikamekw de Manawan (078)	2 524	431	2 955
	Obedjwan-Opitciwan	Atikamekw d'Opitciwan (079)	2 472	550	3 022
	Wemotaci	Conseil des Atikamekw de Wemotaci (077)	1 502	467	1 969
	Total		6 498	1 448	7 946
Cris-Eeyou	Chisasibi	La Nation Crie de Chisasibi (058)	4 496	179	4 675
	Eastmain	Eastmain (057)	855	45	900
	Mistissini/Oujé-Bougoumou	La Nation Crie de Mistissini (075)	3 802	252	4 054
	Nemiscau (Némaska)	La Nation Crie de Nemiscau (059)	780	24	804
	Oujé-Bougoumou	La Nation Crie d'Oujé-Bougoumou (089)	770	121	891
	Waskaganish	Les Cris de la Première Nation de Waskaganish (061)	2 429	456	2 885
	Waswanipi	Waswanipi (056)	1 763	486	2 249
	Wemindji	La Nation Crie de Wemindji (060)	1 466	140	1 606
	Whapmagoostui	Première Nation de Whapmagoostui (095)	901	99	1 000
Total		17 262	1 802	19 064	
Hurons-Wendat	Wendake	Nation Huronne Wendat (050)	1 499	2 552	4 051
Innus	Bande des Innus de Pessamit (Betsiamites)	Bande des Innus de Pessamit (085)	2 900	1 086	3 986
	Essipit	Innu Essipit (086)	212	543	755
	La Romaine (Unamen Shipu)	Montagnais de Unamen Shipu (084)	1 145	51	1 196
	Mashteuiatsh (Lac Saint-Jean)	Montagnais du Lac St.-Jean (076)	2 096	4 617	6 713
	Matimekossh-Lac-John	La Nation Innu Matimekossh-Lac John (087)	885	119	1 004
	Mingan (Ekuanishit)	Les Innus de Ekuanishit (082)	608	38	646
	Natashquan	Première Nation des Innus de Nutashkan (083)	1 060	97	1 157
	Pakuashipi	Montagnais de Pakua Shipi (088)	*	*	382
	Innus Takuaihan Uashat Mak Mani-Utenam	Innu Takuaihan Uashat Mak Mani-Utenam (080)	3 588	1 078	4 666
Total		*	*	19 955	
Malécites-Wolastoqiyik	Cacouna et Whitworth	Première Nation Malecite de Viger (054)	*	*	1 203
Micmacs/Mi'gmaq	Gaspé (Gespeg)	La Nation Micmac de Gespeg (053)	*	*	820
	Gesgapegiag	Micmacs of Gesgapegiag (052)	708	827	1 535
	Listuguj	Listuguj Mi'gmaq Government (051)	2 110	1 947	4 057
	Total		*	*	6 412
Mohawks-Kanienkeha'ka	Kahnawake	Mohawks of Kahnawake (070)	8 055	3 099	11 154
	Kanesatake	Mohawks of Kanésatake (069)	1 404	1 156	2 560
	Total		9 459	4 255	13 714
Naskapis	Kawawachikamach	Nation Naskapi de Kawawachikamach (081)	716	68	784
Indiens inscrits et non associés à une nation					689
Total de la population des Premières Nations			58 030	30 937	88 967

Annexe 1 (suite)

Population inuit					
Nations	Communautés (bulletin)	Communautés (MSSS)	Résidents	Non-résidents	Total
Inuits	Akulivik	Akulivik	648	35	683
	Aupaluk	Aupaluk	204	11	215
	Chisasibi (partie inuit)	Chisasibi I	70	18	88
	Inukjuak	Inukjuak	1 692	96	1 788
	Ivujivik	Ivujivik	338	32	370
	Kangiqsualijuaq	Kangiqsualijuaq	857	47	904
	Kangirsujuaq	Kangirsujuaq	727	53	780
	Kangirsuk	Kangirsuk	521	73	594
	Killiniq	Killiniq	*	*	36
	Kuujuaq	Kuujuaq	1 930	221	2 151
	Kuujuarapik	Kuujuarapik	623	64	687
	Puvirnituk	Puvirnituk	1 572	115	1 687
	Quaqtaq	Quaqtaq	386	37	423
	Salluit	Salluit	1 427	110	1 537
	Tasiujaq	Tasiujaq	*	*	333
Umiujaq	Umiujaq	439	22	461	
Total de la population inuit			11 761	976	12 737
Total de la population autochtone (Premières Nations et Inuit)					
			Résidents	Non-résidents	Total
			69 791	31 913	101 704

* Données non disponibles.

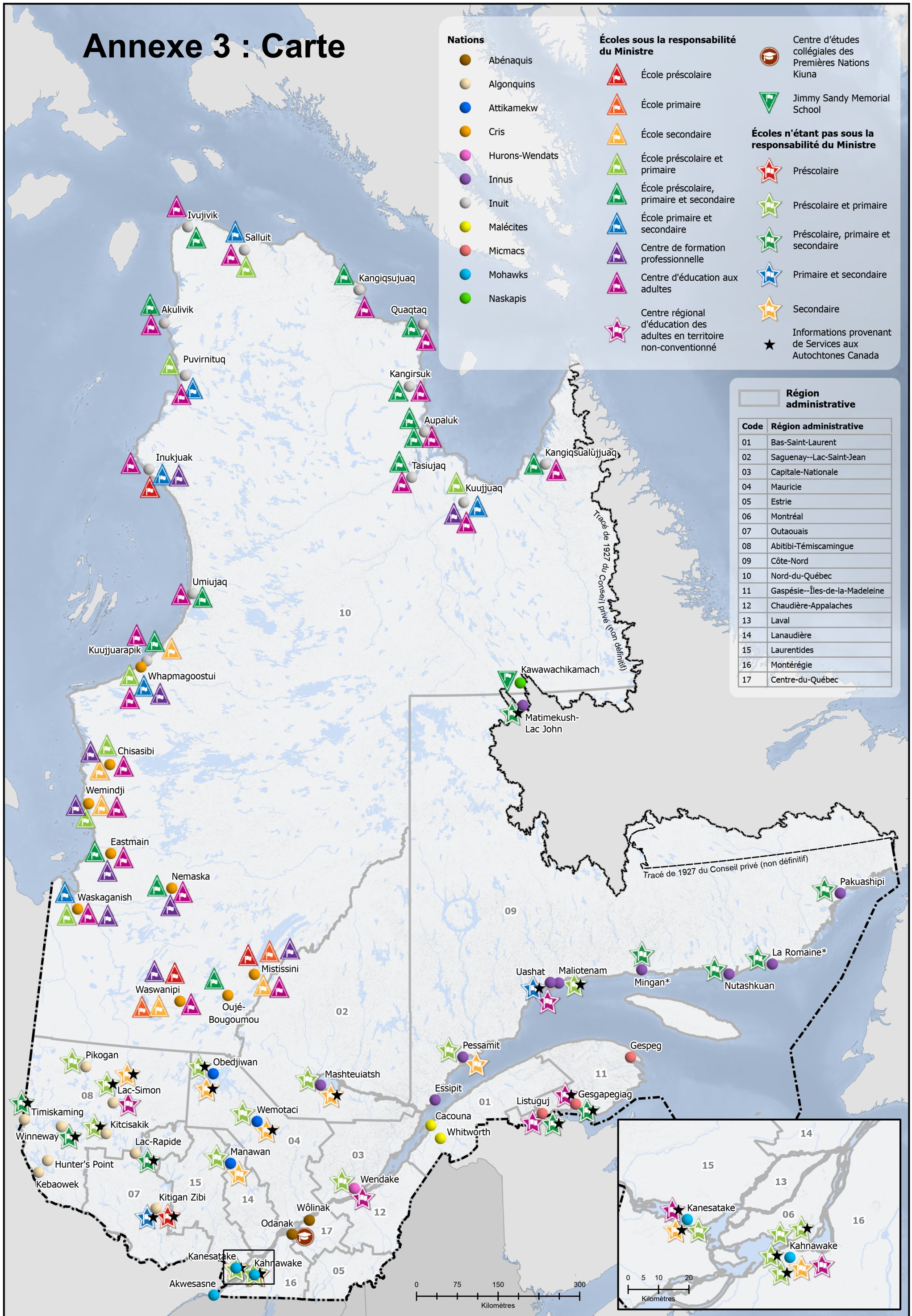
Sources : MSSS, Registres des bénéficiaires cris, inuits et naskapis de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois, 31 décembre 2017. RCAANC, Registre des Indiens, 31 décembre 2017.

Annexe 2 : Population autochtone au Québec, par groupe d'âge, au 31 décembre 2017

Groupe d'âge	Autochtones								Ensemble du Québec	
	Inuit		Premières Nations				Total			
	N	%	Résidents		Non-résidents		N	%	N	%
De 0 à 4 ans	1 092	8,6	3 697	6,4	925	3,0	5 714	5,6	440 150	5,3
De 5 à 9 ans	1 483	11,6	5 291	9,1	1 435	4,6	8 209	8,1	453 806	5,5
De 10 à 14 ans	1 335	10,5	5 383	9,3	1 496	4,8	8 214	8,1	411 665	5,0
De 15 à 19 ans	1 331	10,4	4 914	8,5	1 699	5,5	7 944	7,8	424 063	5,1
De 20 à 24 ans	1 251	9,8	5 122	8,8	2 184	7,1	8 557	8,4	510 936	6,2
De 25 à 29 ans	1 213	9,5	4 845	8,3	2 291	7,4	8 349	8,2	535 318	6,5
De 30 à 34 ans	949	7,5	3 990	6,9	2 148	6,9	7 087	7,0	529 496	6,4
De 35 à 39 ans	749	5,9	3 545	6,1	2 105	6,8	6 399	6,3	572 896	6,9
De 40 à 44 ans	733	5,8	3 516	6,1	2 047	6,6	6 296	6,2	533 288	6,4
De 45 à 49 ans	686	5,4	3 622	6,2	2 216	7,2	6 524	6,4	524 160	6,3
De 50 à 54 ans	604	4,7	3 428	5,9	2 589	8,4	6 621	6,5	610 330	7,4
De 55 à 59 ans	454	3,6	2 982	5,1	2 609	8,4	6 045	5,9	643 217	7,8
De 60 à 64 ans	323	2,5	2 362	4,1	2 230	7,2	4 915	4,8	580 660	7,0
65 ans et plus	534	4,2	5 333	9,2	4 963	16,0	10 830	10,6	1 527 732	18,4
Total	12 737	100,0	58 030	100,0	30 937	100,0	101 704	100,0	8 297 717	100,0

Sources : MSSS, Registres des bénéficiaires cris, inuits et naskapis de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois, 31 décembre 2017; RCAANC, Registre des Indiens, 31 décembre 2017; Institut de la statistique du Québec, estimation de la population au 1^{er} juillet 2017.

Annexe 3 : Carte



Sources :
 Ministère de l'Éducation (MEQ)
 Services aux Autochtones Canada
 © Gouvernement du Québec

Établissements scolaires dans les communautés autochtones 2017

* Ce nom est celui enregistré officiellement par la Commission de toponymie, mais il est d'usage d'utiliser :

- Unamen Shipu (pour La Romaine)
- Ekuanitshit (pour Mingan)

Direction de l'intelligence d'affaires et de la géomatique

Bibliographie

Affaires autochtones et du Nord Canada (2011). **Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence 2014**, gouvernement du Canada.

<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1429798605785/1429798785836#tbc8>

Forum socioéconomique des Premières Nations (2006). **Rapport final du Forum socioéconomique des Premières Nations – Agir maintenant... pour l'avenir**, Mashteuiatsh, les 25, 26 et 27 octobre 2006, 137 pages.

http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/forum-francais.pdf

Ministère de l'Éducation (1998). **Un portrait statistique de l'évolution de la situation scolaire de la population autochtone du Québec**, Bulletin statistique de l'éducation n° 7, gouvernement du Québec, 13 pages.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/bulletin_7.pdf

Ministère de l'Éducation (2004). **L'éducation des populations scolaires dans les communautés autochtones du Québec**, Bulletin statistique de l'éducation n° 30, Gouvernement du Québec, 28 pages.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/Bulletin_30.pdf

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2007). **Décrochage et retard scolaires : caractéristiques des élèves à l'âge de 15 ans – Analyse des données québécoises recueillies dans le cadre du projet PISA/EJET**, Rapport d'étude, Gouvernement du Québec, 72 pages.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/DecroRetardScolRapport.pdf

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2009). **L'éducation des populations scolaires dans les communautés autochtones du Québec**, Bulletin statistique de l'éducation n° 39, Gouvernement du Québec, 21 pages.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/BulletinStatistique39_f.pdf

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2010). **Évaluation de programme – Réussite éducative des élèves autochtones, évaluation de la mesure 30108-B**, Rapport d'évaluation, 82 pages.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/recherche_evaluation/ReussiteEducElevesAutochtones_EvalMesure30108B.pdf

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2013). ***L'éducation des populations scolaires dans les communautés autochtones du Québec en 2010***, Bulletin statistique de l'éducation n° 42, Gouvernement du Québec, 26 pages.
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/bulletin_stat42_s.pdf

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2019). ***Plan stratégique 2019-2023***, Gouvernement du Québec, 42 pages.
<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/plan-strategique/plan-strategique-2019-2023.PDF?1575660315>

Secrétariat aux affaires autochtones (2011). ***Amérindiens et Inuits – Portrait des nations autochtones du Québec***, 2^e édition, Gouvernement du Québec, 64 pages.
http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/document-11-nations-2e-edition.pdf



EDUCATION.GOUV.QC.CA